

BULLETIN DU P. C. M.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

DES

**Ingénieurs des Ponts et Chaussées
et des Mines**

SIÈGE SOCIAL

*Ecole Nationale des Ponts et Chaussées
28, Rue des Saints-Pères, PARIS*



PARIS
CHARLES-LAVAUZELLE & C^{IE}
Éditeurs militaires
124, Boulevard Saint-Germain, 124

—
MÊME MAISON A LIMOGES

SOMMAIRE

- I. — Statuts de l'Association professionnelle des Ingénieurs des ponts et chaussées et des mines.
 - II. — Liste générale des Ingénieurs des ponts et chaussées et des mines.
 - III. — Procès verbal de l'Assemblée générale et de la séance du Comité du 22 janvier 1922.
 - IV. — Composition du Comité et du Bureau élu le 22 janvier 1922.
 - V. — Banquet du P. C. M., présidé par M. LE TROCQUER, Ministre des travaux publics.
 - VI. — Promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.
 - VII. — Correspondance : Lettre au Ministre des travaux publics concernant le rétablissement des adjoints techniques.
 - VIII. — Divers : Perception des cotisations; annuaire téléphonique
-

P. C. M.

Association professionnelle des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines

I

STATUTS

Approuvés par l'Assemblée générale du 13 octobre 1919

TITRE I^{er}.

Association. — Son objet.

ARTICLE PREMIER. — Les statuts de l'Association des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines sont remplacés par le texte ci-après :

Le siège de l'Association est fixé à Paris, Ecole nationale des Ponts et Chaussées, 28, rue des Saints-Pères.

ARTICLE 2. — L'Association prend le titre de : Association professionnelle des ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines. Elle sera rendue publique, conformément à l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

ARTICLE 3. — Le but de l'Association est de :

1^o Défendre les intérêts moraux et matériels des corps des Ponts et Chaussées et des Mines;

2^o Se tenir au courant des questions intéressant les services des Ponts et Chaussées et des Mines et d'intervenir, s'il y a lieu, pour le bien de ces services;

3^o Entretenir des relations entre ses membres, notamment par le moyen de réunions, de voyages et de publications.

TITRE II.

Comité d'administration.

ARTICLE 4. — Un Comité représente et administre l'Association.
Il est composé de dix-huit membres, dont huit résidant à Paris et dix résidant hors Paris.

ARTICLE 5. — Les membres du Comité sont nommés par l'assemblée générale.

Ils sont renouvelés par tiers tous les ans.

Les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles.

Toutefois, cette disposition n'est pas applicable pour l'élection du premier Comité à nommer après l'approbation des nouveaux statuts.

Il est procédé chaque année, par l'assemblée générale, au remplacement des membres qui auraient disparu par démission ou décès, ou de ceux qui seraient atteints, par suite d'un changement de situation, par l'une des incompatibilités stipulées à l'article 4 ci-dessus ou au règlement intérieur. Les membres ainsi nommés ne restent en fonctions que jusqu'à l'expiration des pouvoirs de leurs prédécesseurs.

Les deux premières séries à renouveler sont tirées au sort.

Le président ne fera pas partie de la première série à renouveler.

Dans le cas où aucun des membres ne pourrait assurer le fonctionnement d'un service de l'Association qui ne doit pas être interrompu, le Comité a la faculté de s'adjoindre un membre nouveau jusqu'à la prochaine assemblée générale.

ARTICLE 6. — Le Comité élit parmi ses membres un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents, dont un au moins, choisi parmi les membres résidant hors Paris, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint choisi parmi les membres résidant hors Paris, et d'un trésorier.

ARTICLE 7. — Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix des membres présents et des membres du Comité qui, n'ayant pu assister à la réunion, ont délégué leur voix à un membre du Comité. Un membre du Comité ne peut disposer de plus de deux voix, y compris la sienne. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Les frais réels de transport en chemin de fer des membres du Comité résidant en province sont à la charge de l'Association.

ARTICLE 8. — Le Comité détermine, à charge de ratification par l'assemblée générale, les conditions d'administration intérieure et tous les détails propres à assurer l'exécution des statuts.

Il peut charger certains de ses membres, qu'il délègue à cet effet, de l'organisation des réunions et de la préparation des publications.

ARTICLE 9. — Le Comité délègue, avec les pouvoirs nécessaires, ceux de ses membres qui doivent le représenter pour l'accomplissement des actes de la vie civile prévus par l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901.

ARTICLE 10. — Le Comité porte chaque année à la connaissance de tous les ingénieurs faisant ou non partie de l'Association, le compte rendu des assemblées générales, les statuts de l'Association et la liste de ses membres.

TITRE III.

Assemblées générales.

ARTICLE 11. — Il y a, chaque année, une assemblée générale ordinaire et, s'il y a lieu, des assemblées générales extraordinaires; ces dernières sont convoquées par le Comité soit sur son initiative, soit sur demande adressée au président et signée de vingt-cinq membres de l'Association.

ARTICLE 12. — Sauf les exceptions prévues aux présents statuts, l'assemblée générale ordinaire et les assemblées générales extraordinaires statuent, à la majorité des voix des membres présents ou représentés conformément à l'alinéa ci-après, sur les questions qui leur sont soumises.

Les délégations données par les membres de l'Association absents doivent être déposées au lieu où se réunit l'assemblée une demi-heure avant l'ouverture de la séance. Aucun des membres présents ne peut disposer de plus de trois voix, y compris la sienne.

Le Comité arrête l'ordre du jour. Il est obligé d'y inscrire toute question pour laquelle une demande aura été faite par cinq membres de l'Association un mois à l'avance.

ARTICLE 13. — L'assemblée générale ordinaire entend la lecture du rapport annuel du Comité.

Elle statue sur les comptes de l'année sociale précédente.

Elle procède au remplacement des membres sortants du Comité.

Le vote par correspondance est admis pour cette élection, qui a lieu à la majorité des voix des votants.

ARTICLE 14. — Le président du Comité préside les assemblées générales.

TITRE IV.

Fonds de l'Association.

ARTICLE 15. — La cotisation annuelle est de 30 francs pour les inspecteurs généraux et les ingénieurs en chef, de 20 francs pour les ingénieurs ordinaires et de 10 francs pour les élèves ingénieurs.

Pour les inspecteurs généraux et les ingénieurs en chef en retraite, la cotisation est de 15 francs et, pour les ingénieurs ordinaires en retraite, la cotisation est de 10 francs.

Le nouveau tarif des cotisations entrera en vigueur le 1^{er} novembre 1919.

ARTICLE 16. — La cotisation peut être rédimée par le versement d'une somme de 300 francs en une seule fois, ou par quatre versements annuels de 100 francs effectués pendant quatre années consécutives.

Les membres qui rachètent leurs cotisations par une somme de 500 francs reçoivent le titre de Membres bienfaiteurs.

Les membres qui ont versé tout ou partie des 200 francs prévus à l'article 16 des anciens statuts ne sont pas tenus de compléter le rachat de leurs cotisations à 300 francs.

ARTICLE 17. — Les sommes versées pour rédimier les cotisations constituent le Fonds social, dont les revenus sont affectés aux dépenses courantes.

L'assemblée générale peut seule autoriser le Comité à disposer du fonds social.

ARTICLE 18. — Lorsque les recettes d'un exercice excèdent les dépenses, l'excédent est affecté à la constitution d'un fonds de réserve qui reste à la disposition du Comité.

L'assemblée générale peut décider le versement au fonds social d'une partie du fonds de réserve.

ARTICLE 19. — L'année sociale commence le 1^{er} novembre.

TITRE V.

Réunions et publications.

ARTICLE 20. — La date, le lieu et l'objet des réunions sont fixés par le Comité.

Elles comprennent, notamment, des tournées en France et à l'étranger et des conférences.

Peuvent être admis à certaines réunions, avec l'autorisation du Comité ou de son délégué, des membres des familles des sociétaires et des personnes étrangères.

Les frais généraux d'organisation des réunions sont à la charge de l'Association. Les dépenses personnelles qu'entraînent les réunions (repas, frais de déplacement, etc.) sont supportées par les sociétaires qui y prennent part.

Un bulletin sera publié par les soins du Comité.

TITRE VI.

Dispositions diverses.

ARTICLE 21. — Toute discussion politique ou religieuse est interdite dans les réunions.

ARTICLE 22. — Le Comité peut prononcer la radiation d'un membre de l'Association. Il statue, ce membre dûment convoqué pour être entendu, au scrutin secret, à la majorité des 5/6 des voix des membres présents et des 2/3 des voix des membres en exercice.

Par dérogation à l'article 7, les membres du Comité non présents à la réunion ne peuvent déléguer leur vote pour l'application du présent article.

ARTICLE 23. — Le Comité peut décerner le titre de membre honoraire de l'Association à des personnes n'appartenant pas aux corps des Ponts et Chaussées et des Mines; les membres honoraires peuvent assister à l'Assemblée générale, mais ne participent pas au vote.

ARTICLE 24. — Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale, soit sur l'initiative du Comité, soit sur la demande d'un groupe de trente membres adressée au Comité.

Le texte de la modification proposée est communiqué par le Comité à tous les membres de l'Association quinze jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale.

L'assemblée générale statue à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

ARTICLE 25. — La dissolution de l'Association peut être prononcée par l'assemblée générale délibérant dans les conditions fixées par l'article précédent. La délibération fixe l'attribution des biens.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CHAPITRE I^{er}.

Comité d'administration.

ARTICLE PREMIER. — Le Comité d'administration procède chaque année, dans un délai d'un mois après l'Assemblée générale qui l'a completé, à la nomination de son bureau.

Les membres de l'ancien bureau sont rééligibles.

ARTICLE 2. — Le Comité se réunit aussi souvent que l'exigent les intérêts de l'Association.

Il est convoqué dix jours au moins à l'avance, sauf en cas d'urgence.

ARTICLE 3. — Il est tenu un registre des délibérations du Comité. Ces délibérations sont signées par le président et le secrétaire.

ARTICLE 4. — Le trésorier et le secrétaire peuvent, en cas d'empêchement, se faire suppléer, dans leurs fonctions, par un autre membre du Comité avec lequel ils s'entendent à cet effet.

CHAPITRE II.

Assemblées générales ordinaires.

ARTICLE 5. — L'Assemblée générale ordinaire se réunit, autant que possible, dans la seconde quinzaine du mois de janvier.

Elle est convoquée quinze jours au moins à l'avance.

ARTICLE 6. — Le bureau de l'Assemblée générale est composé du bureau du Comité.

ARTICLE 7. — Il est procédé, conformément aux règles fixées par les articles 8, 9, 10, 11 et 12 ci-après, au remplacement des membres sortants du Comité d'administration.

ARTICLE 8. — Le Comité prévient les sociétaires des vacances à pourvoir et il les prie de lui faire connaître leurs candidats, dans un délai qu'il détermine et qui est d'au moins vingt jours.

ARTICLE 9. — Les réponses à cette lettre d'avis sont adressées au secrétaire du Comité et doivent lui parvenir avant l'expiration du délai fixé, qui est de quinze jours.

Elles doivent indiquer le nom, grade et résidence du ou des candidats proposés, constater leur acceptation, et porter la signature des sociétaires qui font la présentation, avec indication de leur adresse.

ARTICLE 10. — Le Comité porte à la connaissance des sociétaires, quinze jours au moins avant la réunion de l'Assemblée générale, toutes les propositions de candidatures qui lui sont parvenues dans les conditions et délais fixés par l'article 9.

ARTICLE 11. — Les bulletins de vote sont apportés le jour du vote, ou envoyés par correspondance affranchie, au secrétaire du Comité. Le dépôt en est valable jusqu'à l'heure fixée pour l'ouverture de la séance.

Les bulletins apportés ou envoyés par correspondance doivent être renfermés dans une enveloppe close, portant la mention *Bulletin de vote*, ainsi que le nom écrit très lisiblement et la signature du votant.

L'ouverture n'en est faite que par les scrutateurs, au moment du dépouillement du scrutin.

Le bulletin de vote peut être placé sous une seconde enveloppe, laquelle sera déposée intacte dans l'urne.

Une même enveloppe ne doit pas renfermer plusieurs bulletins.

ARTICLE 12. — Un membre du Comité, assisté d'un certain nombre d'assesseurs, préside au vote et au dépouillement du scrutin.

Les bulletins annulés comme irréguliers sont annexés au procès-verbal.

Le résultat du scrutin est annoncé, aus-tôt qu'il est connu, sous la réserve toutefois de la vérification, par le Comité, de la régularité des opérations.

ARTICLE 13. — Le Comité comprend nécessairement un élève ingénieur et, au plus, deux inspecteurs généraux.

Il comprend autant que possible trois membres du corps des mines.

Il ne peut comprendre aucun membre démissionnaire ni plus de trois membres en disponibilité ou à la retraite.

Dans le dépouillement du scrutin, les votes en opposition avec les dispositions ci-dessus ou avec les dispositions statutaires relatives à la répartition entre la province et Paris ne sont pas comptés. Si la contradiction résulte d'un trop grand nombre de noms d'une même catégorie sur un bulletin, les premiers noms sont seuls retenus.

CHAPITRE III.

Cotisations.

ARTICLE 14. — La cotisation est fixée d'après le grade du sociétaire au 1^{er} novembre, date du commencement de l'année sociale, ou d'après son grade au moment de son inscription, s'il s'agit d'un membre nouveau.

Dans ce dernier cas, la cotisation entière est due pour l'année courante, quelle que soit l'époque de l'inscription.

ARTICLE 15. — La cotisation est exigible dans le premier trimestre de l'année sociale, et, pour les membres nouveaux, dans les trois mois qui suivent leur inscription.

ARTICLE 16. — Tout sociétaire qui est redevable de trois cotisations successives est mis en demeure de régler son arriéré envers l'Association.

S'il n'a pas déféré à cette mise en demeure dans le délai d'un mois, il est considéré comme démissionnaire.

CHAPITRE IV.

Comptabilité. — Administration.

ARTICLE 17. — Le trésorier est chargé de la perception des recettes et du paiement des dépenses.

ARTICLE 18. — Les fonds qui ne sont pas nécessaires pour les besoins du service courant sont déposés dans une caisse publique désignée par le Comité, en attendant leur emploi ultérieur.

ARTICLE 19. — Les reçus des cotisations sont tous détachés de registres à souches et signés de la main du trésorier.

ARTICLE 20. — La comptabilité est vérifiée tous les ans, avant l'Assemblée générale, par une commission de trois membres désignés à cet effet par le Comité.

ARTICLE 21. — Un agent comptable, nommé par le Comité, sur la proposition du secrétaire et du trésorier, tient, sous leur surveillance et leur direction communes, les registres de comptabilité et les divers livres d'administration de l'Association.

Le secrétaire a plus particulièrement la direction permanente de tous les détails administratifs de l'Association.

ARTICLE 22. — Il est tenu un état des membres de l'Association, qui est maintenu constamment à jour.

CHAPITRE V.

Fonds social. — Fonds de réserve.

ARTICLE 23. — Les fonds destinés à constituer le fonds social et le fonds de réserve sont, après décision du Comité, placés au nom de l'Association en rentes sur l'Etat, ou en fonds jouissant d'une garantie d'intérêts de l'Etat ou en obligations du Crédit foncier.

ARTICLE 24. — Ces opérations sont effectuées par le trésorier. Il justifie de son mandat par un extrait de la délibération du Comité signé du président et du secrétaire.

ARTICLE 25. — Le trésorier opère, dans les mêmes conditions, les ventes de rentes ou d'obligations qui sont ordonnées par le Comité.

CHAPITRE VI.

Réunions et Publications.

ARTICLE 26. — Les réunions ont pour objet notamment : 1° des tournées en France et à l'étranger; 2° les diners; 3° l'examen de questions intéressant l'Association ou l'art de l'ingénieur; 4° des conférences qui peuvent être suivies d'une discussion contradictoire.

ARTICLE 27. — Les réunions ont lieu à Paris ou hors Paris. Elles sont présidées, soit par le président ou un vice-président du Comité d'administration, soit par un autre membre de l'Association désigné par ce Comité.

ARTICLE 28. — Les ingénieurs qui ne font pas partie de l'Association peuvent être prévenus des réunions projetées; ils ne peuvent y prendre part qu'à la condition de s'agréger à l'Association.

ARTICLE 29. — L'Association n'est pas responsable des opinions émises dans les conférences, ou dans les publications.

II

Liste des Souscripteurs perpétuels décédés.

MM. BOUFFET, BROSSELIN, JOZON, ROUVILLE et SALLES (Alfred), inspecteurs généraux des ponts et chaussées.
BABINET, LEROUX (Joseph), ingénieurs en chef des ponts et chaussées.
BELLON et ROLLAND, ingénieurs en chef des mines.

Liste générale des Ingénieurs des Ponts et Chaussées et des Mines.

(Arrêtée au 15 février 1922.)

LÉGENDE.

S. Sociétaire annuel.
S. P. Sociétaire perpétuel.
M. B. Membre bienfaiteur.

Les camarades sont priés de vouloir bien signaler à M. Le CREURER, agent comptable du P. C. M., 117, rue Notre-Dame-des-Champs, les erreurs qu'ils auraient constatées dans la liste ci-après, ainsi que les changements qui surviendraient dans leur situation (grade, résidence, adresse personnelle, etc.).

PONTS ET CHAUSSEES

1° FONCTIONNAIRES EN ACTIVITÉ

§ I — INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

MM.

S. ARMAND, 25, avenue Mozart, Paris (16°)
S. BABIN (Charles), 6, rue du Général-Lambert, Paris (7°)

MM.

S. BARATTI, 34, rue Copernic, Paris (16°)
S. BARRAND, 4, avenue du Colonel-Bonnet, Paris (16°).
S. BATAUD-RIVETIÈRE, 25, rue du Général-Foy Paris (8°).

MM.

- S. BIENFAIT, 112, boulevard de Courcelles, Paris (17°).
 S. P. BICHTE (Louis), 7, rue Berteaux-Dumas, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. BOUTHEVILLE (Henri), 5 bis, place du Panthéon, Paris (5°).
 S. BRESSE, 181, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
 S. BROUSSE (DE LA) (René), 87, boulevard Montparnasse, Paris (6°).
 S. CAILLEZ (Edmond), 99, boulevard Raspail, Paris (6°).
 S. CHARGLEREAU, 17, avenue du Président-Wilson, Paris.
 S. CLAYEL (Georges), 20, rue Farrère, Bordeaux (Gironde).
 S. COLMET-DAGE, 201, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).
 S. P. COLON (Clément), 2, rue de La-Planche, Paris (6°).
 S. COUJOLLE, 9, place de Breteuil, Paris (7°).
 S. DELORE (Gaston), ministère Ouest, Strasbourg.
 S. DREYFUS (Silvain), 160, boulevard Haussmann, Paris (8°).
 S. DROUOT, 2, square de La Tour-Maubourg, Paris (7°).
 DUCROG, 2 bis, square du Croisic, Paris (15°).
 S. DURAS (Paul), 7, avenue d'Albâtre, Chatou (Seine-et-Oise).
 S. DU-VAL, 165, boulevard Haussmann, Paris (8°).
 S. FÉVRIER, 27, boulevard des Italiens, Paris (2°), 8, rue Faraday, Paris (17°), et Dakar (Sénégal).
 S. FONTAINELLES, 4, rue de Sèvres, Paris (6°).
 GULIOT, 131, rue de Suffren, Paris.
 S. GUBIAND, 31, rue Guillaume-Tell, Paris (17°).
 HOMOLLE, 5, rue Théodore-de-Banville, Paris (17°).
 S. JANNIN (Léon), prefecture d'Epinal (Vosges).
 LARMINAT (Louis DE), 64, avenue de la Maine, Lorient (Morbihan).
 S. LE CORNEC, 11, rue Michel-Ange, Paris (16°).
 S. LE GRUX, 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).
 LÉLOUTRE, 55, boulevard Montmorency, Paris (16°).
 S. LERSQUE (Emile), 4, place des Vosges, Paris (4°).

MM.

- S. MAHEU, 14, avenue du Colonel-Bonnet, Paris (16°).
 S. MALLAT, 42, rue du Château. Brest (Finistère).
 S. MASSON (Clement), 15, rue Vavin, Paris (6°).
 S. P. MESNAGER, 182, rue de Rivoli, Paris (1°).
 MINARD, ministère de la marine, Paris (8°), et 27, quai de La Tournelle, Paris (5°).
 S. MONSIEUR (Jean), 37, rue de Liège, Paris (8°).
 S. P. MONER (Adolphe), 16, avenue d'Orléans, Paris (14°).
 S. MOURMOUT, 19, rue Decamps, Paris (16°).
 S. MUSSAT, 42 ter, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6°), et Prieuré Saint-Nicolas-d'Assis, Senlis (Oise).
 OCAGNE (D'), 30, rue de La Boétie, Paris (8°).
 S. PIERRET, 5, place Malherbes, Paris (17°).
 S. PICCAUD, 13, rue Duroc, Paris (7°), et 28, rue des Saints-Pères.
 S. POISSON (Georges-Edouard), 246, boulevard Saint-Germain, Paris.
 RABY (Emmanuel), Alger (Algérie).
 S. ROBERT (Antoine), 4, rue de Cicé, Paris (6°).
 S. SÉJOURNÉ, 82, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6°), et 88, rue Saint-Lazare, Paris (9°).
 S. SÉNILHES Bayonne (Basses-Pyrénées), et Coursan (Aude).
 S. SIGAULT, 2 bis, rue de la Baume, Paris (8°).
 S. TOURAÏ, 58, rue Claude-Bernard, Paris (5°).
 S. TUR, 5 bis, impasse du Maine, Paris (15°).
 S. P. VIDAL, 3, avenue Mozart, Paris (16°).
 S. VIENNOT, 1, passage Dorliat, à Clamart (Seine).
 S. VOISIN (Jean), 2, rue Récamiér, Paris (7°).
 S. VOUGYAT (DE), 67, rue de l'Université, Paris (7°).
 § 2. — INGÉNIEURS EN CHEF.
 MM.
 S. ABER, 9, rue Gounod, Paris (17°); château de Caberzac. Bize (Aude); 51, avenue de Villiers, Paris (17°), et 13, rue de Téhéran, Paris.

MM.

- S. ALV, Chaumont (Haute-Marne).
 S. ARBELOI, 53, chemin de Fleury, Meudon (Seine-et-Oise), et 245 boulevard Saint-Germain, Paris
 S. P. ARAYUD (Jean), 8, rue Gounod, Paris (17°).
 S. AROLES, route de Toulouse, Albi (Tarn).
 S. ARON (Alexandre Georges) 16 rue Greuze, Paris (16°).
 S. ARRAULT, Pau (Bas-e-Pyrénées).
 S. AUBRY (Maurice), directeur de routes, secteur postal n° 77.
 S. AUBRY (Charles), 3, rue Clerjot, Laon (Aisne).
 S. BARDOI, 27, rue Alphonse-Karr, Nice (Alpes-Maritimes).
 S. BARRILLON, 70, rue Jeanne-d'Arc, Rouen (Seine-Inférieure).
 S. BAUER, 6 rue Rosa-Bonheur, Paris (15°).
 S. BROQUEL (Jean), 9, avenue Emile-Deschanel, Paris (7°).
 S. BETBEDER-MAHIST, 260, rue Saint-Jacques, Paris (5°).
 S. BERTRAND (Vital), 3, rue Clerjot, Laon (Aisne).
 S. BÉZAUER, 88, rue Grignan, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. BLAIS (Henri), 6, rue du Lycée, Besançon (Doubs).
 S. BLONDIL, 41, avenue de La Bourdonnais, Paris (7°).
 BOISMAR, Rennes (Ille-et-Vilaine).
 S. P. BONNEAU (Louis), 6, rue Boccador, Paris.
 S. BONNET (Frédéric), 2, rue Saint-Bernard, Lille (Nord).
 S. P. BONNISSEAU, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
 S. P. BOURGEOIS (Victor), 4, rue Schueighauser, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. BOURGEOIS (Désiré), 2 rue Saint-Bernard, Lille (Nord).
 S. BRIT, 25, rue Scheffer, Paris (16°).
 S. BRULLI, Auxerre (Yonne).
 S. BRIGOR, 16 rue de la Liberté, Alger (Algérie).
 BUTAUD, Monaco.
 S. CAML, 11 bis, rue de Lorraine, et 47, avenue de France, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. CARRIÈRE (Henri), Limoges (Haute-Vienne).
 S. CASTANG, 37, rue de Cro-sardière, Laval (Mayenne).
 S. CASTER (Joa), 241, boulevard Saint-Germain, Paris (7°).

MM.

- S. CAUSSIN DE PERCEVAL (Albert), 18 bis, rue Berthelot, Le Mans (Sarthe).
 S. CHAUVE, Agen (Lot-et-Garonne).
 S. CHEVILLIER (Alphonse), 33, boulevard Carnot, Le Puy (Haute-Loire).
 S. CLAISE, 71 bis, rue de Vaugnord Paris (6°).
 S. COLLIN (Albert-Léon), Mâcon (Saône-et-Loire).
 S. COMBARNOUS, 1, quai d'Amra, Bourges (Cher).
 S. COMIE (Firmin), 13, rue Blandan Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 CONCHÉ, 6, quai d'Occident, Lyon (Rhône).
 S. CONSTANTIN, 1, rue du Lunain, Paris (14°).
 S. P. COMTE (Léandre), Foix (Ariège).
 S. CORBEAUX, 9, rue de Coligny, Le Havre (Seine-Inférieure).
 S. CORNOLDA, 14, rue du Palais, Nice (Alpes-Maritimes).
 S. COURTIN (Jean), 15 bis, rue Legendre, Paris: 244, boulevard Saint-Germain, Paris, et 36, rue de Monceau, Paris (8°).
 S. COURIER, 33, rue du Palais-de-Justice, Melun (Seine-et-Marne).
 S. DACREMONT (Edouard-Jélix), 7, rue Parmentier, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. DAVID, 172, boulevard Hausmann, Paris (8°).
 S. DEBÈS, 2, rue Duguay-Trouin, Rouen (Seine-Inférieure).
 S. DELACOURCELLI, 2, rue Blaise-Des-toffe, Paris (6°).
 DELAGR, Moulins (Allier).
 S. DELANDE, Rabat (Maroc).
 S. DELBECQUE, 57, rue des Vignes, Paris (16°).
 S. DELEMER, Troyes (Aube).
 S. P. DELPIT, directeur général des travaux publics, à Rabat (Maroc) et 21, rue des Pyramides, Paris (1°).
 S. DELOUR, 25, rue de la Nuée-Bleue, et 20a, boulevard de l'Orangerie, Strasbourg.
 S. DENAL, 5, rue Brézin, Paris (14°).
 S. DOMERGUE, 14, rue Montalivet, Paris.
 S. DOMIOL (Albert), 14, rue Eugène-Manuel, Paris (16°).
 S. P. DRYFUSS (Justin), 2, rue Villebois-Marcuil, Paris (17°).

MM

- S DUBOIS (Paul Firmin) 27 rue Vi
tal Paris (16)
- S DUPERRIER 20 rue Renouard,
Chartres (Eure et Loir)
- S FABRE (Robert) Marseille (Lou
che-du-Rhône)
- S FERRIER Privas (Ardèche)
- S FOLIN (Henri Robert DE) 29, cours
de Verdun Bordeaux (Gironde)
- S FROCARD 71 bis boulevard de la
Banque Bar le Duc (Mou-e)
- S GAUCKIER 24 rue Michelet Alger
(Algérie)
- S GAUTHIER 15 rue des Archives
Paris 4^e)
- S P GRÉGOIRE 3 place de la Préfecture
Saint Brieuc (Cotes du Nord)
- S P GRIVAS DE ROUVILLER 43 avenue
du Président Wilson Paris et
113 rue de Courcelles Paris
(17^e)
- S GIBON Draguignan (Vau)
- S GILLET (Armin) 41 boulevard Mail
lot Nemilly sur Sem
- S GIRARD (Edouard) Montpellier
(Hérault)
- S GODRON 3 rue Palatine Paris (6^e)
- S GRAMPIER commissaire de trans
ports et de l'armée marchan
de 44 rue de Lourdes Lille
(Nord)
- S GUBERT (Maurice) 22 boulevard
Haudry Paris (16)
- S GURIER 1 bis rue Colbert Ver
sailles (Seine et Oise)
- S GURTOT 25 rue Saint Jean d'Aut
Mont de Marsan (Landes)
- S GUYON La Rochelle (Charente)
- S P GUYOT Dijon (Côte d'Or)
- S HARMY 21 rue du Colonel Moï
Paris (17^e) et 85 rue de Gré
ville Paris
- S HENRY Charleville (Ardennes)
- S HERZOG 4 boulevard du Tulloral
(usent) Toulon (Var)
- S P HOUILLON 17 rue Robert Gre
noble (Isère)
- S HERR (Hélène) 2 rue de la Pos
sonnerie Nancy (Meuse)
- S HIRI (Henri) 5 bis rue Haxo La
Roche sur Yon (Vendée)
- S HUET (Urban) 5 boulevard d
Saint Michel Avignon (Vau
cluse)
- HUBERT 18 rue Sainte Clotilde
Nancy (Meurthe et Moselle)
- S IRANX (Emile) 43 rue Botelle
Rodez (Aveyron)

MM

- S P JOMIER 17 rue Jean Jacques
Roussin Niort (Deux Sevres)
- S JOYEUX 109 avenue de Wagram
Paris (17^e)
- S KAUFRMAN place Edite de Nantes,
Nantes Loire Inférieure)
- I LANGUI (Alcide) Toulouse (Hau
te Garonne)
- S LAHAUSSOIS, 51, rue de Lille Pa
ris (7^e)
- S LE BESNERAIS (René) 26 avenue
Marceau, Paris
- S LECOCQ 6 rue du Neufbourg Saint
Lo (Manche)
- S LE COMTE (Lucien) 7 rue Picot,
Paris (16)
- S LERIBOUR (Henri) 2 allées d'Or
leans Bordeaux (Gironde)
- S LILLYER (François), Huc (Annam)
- S LIROIT (Pierre), 23 rue Bougiles
Bouzon Quimper (Finistère)
- S P LI GAVIN 79 avenue de Saint
Cloud Versailles (Seine et Oise)
- S LIZAY 17 rue Orgeat Tours (In
drie et Loire)
- S LEROIT 5 rue de la Republi
que Chateauroux (Indre)
- S LEMOINE (Almond) 14 rue Solfé
rino Lille (Nord)
- S LEMOINE (Charles) 9 avenue de
Suffren Paris (7^e)
- S LEROUX 106 rue de Mromeuil,
et 7 rue de Naples Paris (8^e)
- S LIROUX (Nicolas) 24 rue de Va
renne Paris
- S LIAVAINE 5 rue Le Verrier, Pa
ris (6^e)
- S LIAVOLE (Jean François) clos de
la Calamine Chambray (Savoie)
- S P L'YVANN 72 avenue Victor
Hugo Paris (16^e)
- S LEMANN 11 rue Marguerite Pa
ris (17^e)
- S LOMBARD (Modeste) 5 rue de la
Cloche La Rochelle (Charente
Inférieure)
- S LORUX (Edmond Théodore) 67,
rue de Courcelles Paris (8^e)
- S LUBIARD Charleville (Ardennes)
- S P LUTON (Gustave) 16 avenue Lo
lix Paris (15^e)
- S MACHIN 6 rue Petit Lorel,
Amiens (Somme)
- S MAILLET (Edmond) 11 rue de Fon
tenay Bourges (Seine)
- S MAIRI D'AVALLON 21 rue des Pa
rallèles Paris et Robat (Ma
ric)

MM.

- S. MALTERRE, 6, rue de Londres. Paris; 27, rue Vaneau. Paris; 20, rue Gerando, Paris (9).
- S. MARGLERY, 18, rue des Allées. Vesoul (Haute-Saône).
- S. MASSON (Henri), Ajaccio (Corse).
- S. MAUBRU (Ernest), Alençon (Orne).
- S. MATHEU (Félicien), Perpignan (Pyrenées-Orientales).
- S. MAYER (Lugene), 10, rue Grouze, Paris (16^e).
- S. MAYLE (Georges), 5, rue de l'Alboni, Paris (16^e), et 2, rue Blaise-Desgoffe, Paris (6^e).
- S. P. MATHIEU, 3, place Gerbert, Aurillac (Cantal).
- S. MIELLE (Henri), 27, rue Voltaire, Bourg (Ain).
- S. MILLOI (Jean), 8, avenue Frémiet Paris (16^e).
- S. P. MONSERIN, Dunkerque (Nord).
- S. P. MONIGNY, service des travaux publics, 3, quai Rouget-de-Lisle, Strasbourg.
- S. MOREAU (Henri), 31, rue Rouget-de-Lisle, Lons-le-Saunier (Jura).
- S. NACK, 35, rue de l'Oise, Compiègne (Oise).
- S. NOEL, Laon (Aisne).
- NORMANNIN, Hanouï (Tonkin), et 5, villa Mozart, Paris (16^e).
- S. OTT (Jean), 21, rue de Chchy, Paris (9^e).
- S. OURSON (Henri), 4, place du Président-Mithouard, Paris (7^e).
- S. PAREUX (Henri), 7, rue du Grenier-à-Sel, Beauvais (Oise).
- S. PARISSE, 10, rue de l'Esplanade, Metz.
- S. P. PASCALON, 9, rue Grolée, Lyon (Rhône).
- S. PENDARIÉS, 32, rue de Metz, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. PERRET (Jules-Marie), Tulle (Corrèze).
- S. PERRIER (Henri), 80, rue d'Assas, Paris (6^e).
- S. P. PERRIER (Louis), 5, place de l'Alma, Paris (8^e).
- S. PERRIS-ODU, 15, boulevard Gasson-di, Digne (Bas-es-Alpes).
- S. PEYCHEZ, 3, boulevard de Metz, Strasbourg.
- S. PHILIPPE (René), Angers (Maine-et-Loire).
- S. PICARD (François), ambassade de France, Constantinople.
- S. POCARD DU COSQUER DE KERVILIER (Georges), 11, quai d'Orsay, Paris (7^e).

MM.

- S. P. POEPLT, adjoint au directeur des travaux publics, Alger (Algérie).
- S. POUYANNE (Albert), Hanouï (Tonkin).
- S. POUYANNE (Charles), Alger (Algérie).
- S. PRINCE, 20, rue de Buci, Paris (6^e).
- S. RADER, route de Courtille, Gueret (Creuse).
- S. RASCOL (Alphonse), Poitiers (Vienne).
- S. RENAUD, quai de la Joliette. Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. REULOS, Valence (Drôme).
- S. REYNAIS (André), 3, rue Lordat, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
- S. RÉZEAU, Lyreux (Eure).
- S. RICHARD (Henri), 65, rue de Beau-lieu, Angoulême (Charente).
- S. ROCHERY, Carca-sonne (Aude).
- S. ROGIE, Nîmes (Gard).
- S. ROIREAU, 10 bis, rue de la Marine, Caen (Calvados).
- S. ROTH, avenue Loge-Blanche, et rue des Jardiniers, Epinal (Vosges).
- S. SAMSON, 3, boulevard de Châtillon, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- SARVIN, 195, rue de l'Université, Paris (7^e).
- S. SCHWOB (Raymond), 5, rue du Ponceau, Colmar (Haut-Rhin).
- S. P. SCOTTO DI VEITIMO, Bougie (Constantine).
- SEIGNOBOS, service de la navigation de la Seine, 1, rue Vauquelin, Paris (5^e).
- S. SEYLAAC, mairie du 4^e arrondissement, Paris, et 9, boulevard Pott-Royal, Paris (13^e).
- S. SIMON (Pierre), Gap (Hautes-Alpes).
- SITLEN, 16 bis, rue Mayot, Paris (6^e).
- S. SOULISSOR, 241, boulevard Saint-Germain, Paris.
- S. SOULYRE, Bône (Algérie).
- S. STABLO, 16, rue Milton, Paris (9^e).
- S. SUQUET (Louis), 18, avenue Kléber, Paris (16^e).
- S. TARNIER, 20, place du Château, Blois (Loir-et-Cher).
- S. TARRAT, 51, rue de Frony, Paris (17^e).
- S. TESSIER, 26, boulevard Bon-Accueil, Alger (Algérie).
- THIRON, 43, avenue George-V, Paris (8^e).
- S. THÉVENOT, arsenal, Cherbourg (Manche).
- S. P. THOLLIERE, 8, place Marengo, Saint-Etienne (Loire).
- TROTÉ, 78, rue de Varenne, Paris (7^e).

MM.

- S. VALLÉE, 1, place Garibaldi, Auch (Gers).
 S. VARVIER, 9, rue Grôlée, Lyon (Rhône).
 S. P. VASSEUR, 105, rue de Bayeux, Caen (Calvados).
 VERGNEAUD, Oran (Algérie).
 S. VERRILLÉ, 15, place du Champ-de-Foire, Vannes (Morbihan).
 S. VICARRÉ (Jules), direction des travaux publics en Syrie, haut-commissariat, Beyrouth (Syrie).
 S. P. WAHRR, 34, quai du Châtelet, Orléans (Loiret).
 WEISS (Georges), 20, avenue Jules-Janin, Paris (16^e).
 S. WILMON, 9, Boulingrin, Toulouse (Haute-Garonne).

§ 3. — INGENIEURS ORDINAIRES.

MM.

- S. AGOUM, 26, cours Grandral, Ajaccio (Corse).
 S. AMONIE (Sylvio), Constantine (Algérie).
 S. AMBLARD, Rodez (Aveyron).
 S. ANTOINE (Aristide), navigation, ministère, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. ANZONNE (Camillo), travaux hydrauliques, 14, avenue Colbert, Toulon (Var).
 S. ARAGNOI, 1 bis, rue des Cadourques, Cahors (Lot).
 S. AUJÈRE (Jean-Marie-Louis-Antoine), 103, boulevard Male-herbes, Paris (8).
 S. AUBRIEN, Besançon (Doubs).
 S. AUGÉ, 8, rue Marau-san, Narbonne (Aude).
 S. AUGUSTIN (Paul), 4, rue Carnot, Compiègne (Oise).
 S. AUSSTIN, 54, rue de Bellevue, Albi (Tarn).
 S. BILLY (Charles), Honfleur (Seine-Inférieure).
 S. BALFÈS (Edouard), 8, passage du Caravansérail, et 26, boulevard Bon-Accueil, Alger (Algérie).
 BALLAN (Charles), service vicinal, Bordeaux (Gironde).
 BARBER (Emile), Oran (Algérie).
 S. BARE, 3, rue des Brobis, Morlaix (Finistère).
 S. BIRON, Sables-d'Olonne (Vendée).
 S. BARS (Yves), Rabat (Maroc).
 BASTIEN, Soissons (Aisne).
 S. BATHIER, Annecy (Haute-Savoie).
 S. BAURÈS, Constantine (Algérie).
 BAVOILLOR, Guelma (Algérie).

MM.

- S. BEAU (Christian), 3, rue Soufflot, Auxerre (Yonne).
 S. BEAUCHAMP (Robert DE), Hanof (Tonkin).
 S. BEAUFÈRE (Paul), Blois (Loir-et-Cher).
 BEBON, Tunis (Tunisie).
 S. BEAUX (Gaston), 10, rue Carnot, Senlis (Oise).
 S. BÉRARD (Jules), Phnom-Penh (Indo-Chine).
 S. BERGH (DE), 9, rue Leboutoux, Paris (7^e).
 S. BESSÉ, 8, rue de l'Université, Paris (7^e).
 BRABENT, 2, rue de la Banque, Nevers (Nièvre).
 BLANCHARD (Camille), Saint-Quentin (Aisne).
 S. P. BLANCHET, villa Léa, Bayonne (Basses-Pyrénées).
 S. BLANCHET, 2, rue Jean-Jacques-Bel, Bordeaux (Gironde).
 S. BLOSSER, 58, rue Emmanuel-Liais, Cherbourg (Manche), et Tamatave (Madagascar).
 S. BOLLACK, 7, rue de Naples, Paris.
 S. BONFILS, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
 S. BOGUEL (Henri), Bar-le-Duc (Meuse).
 S. BOUCHON (Albert), Dakar (Sénégal).
 S. P. BOULLOCH, 31, rue Gambetta, Beauvais (Oise).
 S. BOTLY, 10, rue de Strasbourg, Haguenau (Bas-Rhin).
 S. BOURGEOIS (Jules-René), Laon (Aisne).
 S. BOURGEOIS, 2, allées d'Orléans, Bordeaux (Gironde).
 BOUJET, Arras (Pas-de-Calais).
 S. BOUTEVILLE (Roger), 34, avenue Ledru-Rollin, Paris (12^e).
 S. BRESSOR, 57, rue de la Manutention, Epinal (Vosges).
 S. BRIANCOURT (Maurice), 14, rue Perceval, Reims (Marne).
 S. BRIGOL (Pierre), Oran (Algérie).
 S. BRIMONT, 12, rue des Récollets, Sézanne (Marne).
 S. BRONDS, Tunis (Tunisie).
 S. BROGNIANT, 2, rue Jean-Jacques-Bel, Bordeaux (Gironde).
 S. BRUCIER, Guéret (Creuse).
 S. BRUN (Charles DE), 17, avenue Friczac, Toulouse (Haute-Garonne).
 BRUNET (Léon), Belfort (Haut-Rhin).
 S. P. BUROBIN, 2, rue Rameau, Versailles (Seine-et-Oise), et 44, rue du Renard, Paris (4^e).

MM.

- S. BUISSON (René), 7, boulevard du Pont-Noyelles, Amiens (Somme).
 BUOVOLO, Tunis (Tunisie).
 S. CADIAT, 25, rue de Paris, Coulommiers (Seine-et-Marne).
 S. CASANOVA, service central d'études techniques, 241, boulevard Saint-Germain, Paris.
 S. CASSIGNE (Pierre), Bône (Algérie).
 S. CASTRA, Nérac (Lot-et-Garonne).
 CAUFOURIER, Vesoul (Haute-Saône).
 S. P. CAVENEL (Robert), Dunkerque (Nord).
 S. CESTRE, Péronne (Somme).
 S. CHALON, service de la navigation de la Seine, port de la Bourdonnais, Paris.
 S. CHARY, Hué (Annam).
 S. CHAUVET (Raymond), Monaco (principauté de Monaco).
 S. CHAVAGNIC (Robert), 5, rue des Quatre-Sergents, La Rochelle (Charente-Inférieure).
 S. CHAVANES (Gustave), 108, avenue de Saxe, Lyon (Rhône).
 S. CHEVAUX, direction des travaux publics, Tunis (Tunisie).
 S. CHEVREUX, Epinal (Vosges).
 S. CHIDAINE (Paul), 13, rue Copernic, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. CLAUDON (René), porte Clos-Haut, Blois (Loir-et-Cher).
 S. CLÉMENT, 9, rue Grolée, Lyon (Rhône).
 COCU, 19 ter, boulevard Chanzy, Pavillon-sous-Bois (Seine).
 COLAS, 51, rue Caulaincourt, Paris (18^e).
 S. COLLIGNON, Châlons-sur-Marne (Marne).
 S. COLOMBINI, 2, rue d'El-Biard, Alger (Algérie).
 S. COLSON (Georges), 26, rue Victor-Clappier, Toulon (Var).
 S. COMMELIN, Lorient (Morbihan).
 CORDIER (Henri), Granville (Manche).
 S. COSIE (Etienne), Saint-Denis (île de la Réunion).
 S. COULLIÉ, Agen (Lot-et-Garonne).
 S. COURNER, 1, rue d'Avcoza-Macaya, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
 S. COURSNIN (Léon), Saint-Louis (Sénégal).
 S. COYNE, Brest (Finistère).
 S. CRÉANGE, service de la liquidation des stocks, 2, rue Blaise-Desgoffe, Paris.
 S. CRÉPIN, 16, rue de Kerfeunteun, Quimper (Finistère).

MM.

- S. CRESCENI, 2, place de l'Edit-de-Nantes, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. CUSTAUD, Constantine (Algérie).
 S. DANOS (Georges), 33, rue Saint-Jacques, Paris (5^e).
 DASTIN, chemins de fer de l'Etat, Saint-Malo (Côtes-du-Nord).
 S. DARGHE, 59, rue Michelet, Alger (Algérie).
 S. DARGENTON, 2, rue de Suez, Paris (18^e).
 DEBARNOT, Saïgon (Indo-Chine).
 S. DEBATS, 3, rue de la Prison, Oloron-Sainte-Marie (Basses-Pyrénées).
 S. DEGOVE, 34, avenue Jacqueminot, Meudon (Seine-et-Oise), et 1, place Valhubert, Paris.
 S. P. DELMUS, 20, avenue d'Alsace, Auch (Gers).
 S. DENIAU, 5, rue Botzaris, Paris (19^e).
 S. DENIS (Jacques), 23, rue Camus, Nantes (Loire-Inférieure).
 DESPUJOLS (Marcel), Saint-Malo (Côtes-du-Nord).
 S. DESVIGNES, Bourges (Cher).
 S. DIVISIA, service maritime, Bordeaux (Gironde).
 S. DORGES, Annecy (Haute-Savoie).
 S. DUCREUX, 17, rue Petite-Fusterie, Avignon (Vaucluse).
 S. DUFFRIN, sous-secrétariat de l'aéronautique et des transports aériens, 37, avenue Rapp, Paris.
 S. DUPRY (Jean), 244, boulevard Saint-Germain, Paris.
 S. DUPONT (Louis-André), Hanoi (Tonkin).
 S. DURAND (Léon-Michel), Aurillac (Cantal).
 S. DURRINGR, 44, rue du Gouvernement, Saint-Quentin (Aisne).
 S. DUJAREL, 15, rue Gambetta, Rennes (Ille-et-Vilaine).
 S. DUVAL, Saint-Julien (Haute-Savoie).
 S. ECUILLOX (Georges), 51, boulevard Saint-Charles, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. ELOY, Lons-le-Saunier (Jura).
 S. ESTANC, Reims (Marne).
 S. P. FAVIER (Albert), Hanoi (Tonkin).
 S. FAVIÈRE, Tunis (Tunisie).
 S. FELDTRAUER, Alençon (Orne).
 S. FÉLIX (Robert-Jean), 11, rue Pierre-Guérin, Paris.
 S. FERRAS, Rabat (Maroc).
 S. FERRIER, arsenal, Brest (Finistère).
 S. FERRUS, 14, rue de Bellechasse, Paris (7^e).
 S. FIEEL, Cambrai (Nord).

MM.

- S. FORTUNE, 2, place de l'Estran, Calais (Pas-de-Calais).
 S. FORTSIEUR, 15, rue du Marc, Reims (Marne).
 FOUCHER, Angoulême (Charente-Inférieure).
 FOUQUET, Rodez (Aveyron).
 S. P. FOURMIER (Henri), Valenciennes (Nord).
 GAJAN, 16, place Carnot, Carcassonne (Aude).
 S. GALVIGNOT-MALGUE, 21, rue des Pyramides, Paris, et Tanger (Maroc).
 S. P. GABRI, Tunis (Tunisie).
 S. GASPAR, Saigon (Cochinchine).
 S. GAZET, Tournon (Ardèche).
 S. GENET, 17, rue Hebert, Grenoble (Isère).
 S. P. GEMISSIR, 31, rue Wilson, Colmar (Haut-Rhin).
 S. GENVIAL, service de la navigation de la Seine, 37, rue du Rocher, Paris, et 129 bis, rue de la Pompe, Paris (16^e).
 S. GENVEY (Pierre), 1, rue Mizon, Paris (15^e).
 S. GEX, Chambéry (Savoie).
 S. GIBRI, Mazagan (Maroc).
 S. GIRARDOT, 19, cours Jourdan, Limoges (Haute-Vienne).
 S. GRAUD (J-B), villa Jasmin, 13, rue Raffet, Paris (16^e).
 S. GONDON, Arles (Bouches-du-Rhône).
 S. GOURRI, Valence (Drôme).
 S. GRAMIN, 1, avenue de Fontainebleau, Melun (Seine-et-Marne).
 S. GRELOT, 28, rue des Saints-Pères, Paris.
 GRESSE, Soussa (Tunisie).
 S. GRIMAUD, Saint-Louis (Sénégal).
 S. GUELLE, Montbéliard (Doubs).
 S. GUILLAUME, 214, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. GUYON-GELIN, 17, rue Hébert, Grenoble (Isère).
 S. HUGELIN, 44, rue Saint-Michel, Chartres (Eure-et-Loir).
 S. HÄLLING, 23, rue Apffel, et 25, rue de la Nuée-Bleue, Strasbourg (Bas-Rhin).
 S. HUGENAU, 4, boulevard de Vézone, Périgueux (Dordogne).
 S. HAMON, Grasse (Alpes-Maritimes).
 S. HERCY, boulevard Frédéric-Déjeorges, Bethune (Pas-de-Calais).
 HILLARY, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
 S. HENNEGON, 77, boulevard Gergovia, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

MM.

- S. HERMIL, 1, quai de la Joliette, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. HOULLIER, 12, rue Hecquet, Abbeville (Somme).
 S. HUBER, 60 bis, rue de Preize, Troyes (Aube).
 S. HURER, 2, rue Duguay-Trouin, Rouen (Seine-Inférieure).
 S. ISSARIE, service central de distribution d'énergie électrique, 244, boulevard Saint-Germain, Paris.
 S. JACOIR (Claude), 11 bis, rue de Lorraine, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. JAMBRI (Lucien), travaux hydrauliques, Toulon (Var).
 JARDIN, Saint-Girons (Ariège).
 S. JOIRAR, 56, rue Saint-Jean, Montluçon (Allier).
 S. JONDET, ingénieur en chef des travaux maritimes, ministry of public Works, Alexandria (Egypte).
 S. DE JOYRI (Henri), 42, avenue du Président-Wilson, Paris (16^e), et 85, rue La-Fontaine, Paris.
 S. P. KIRCHNER, 52, quai Gaston-Boulet, Rouen (Seine-Inférieure).
 S. KOCH, 145, rue de Rome, Paris (17^e).
 S. KRARI (Jean-Théodore), Setif (Constantine).
 S. LABARIE, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 S. LACLET (Raymond), 25, boulevard Docteur-Dexans, Brioude (Haute-Loire).
 S. LAGRANGE, 20, rue des Pyrénées, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
 S. LARIVE (Robert), 26 avenue de Mézières, Charleville (Ardennes).
 LAMIDIEU, Sarreguemines.
 S. LAMORRE, Rabat (Maroc).
 S. LANG, pavillon de la navigation, port de La Bourdonnais, Paris (7^e).
 S. LANGREAU, 153, boulevard de la Liberté, Lille (Nord).
 S. LAYOS, 3 avenue de la République, et 10, rue de Chaage, Meaux (Seine-et-Marne).
 LANSURE, ministère de l'agriculture, Paris (7^e).
 S. LANTENOIS (Charles), 3 bis, rue Saint-Lazare, Compiègne (Oise).
 S. LARROQUE, Toulouse (Haute-Garonne).
 S. LAUVY (Pierre), Dunkerque (Nord).
 S. LE BOURHIS (Pierre), Le Havre (Seine-Inférieure).

MM.

- S. LEGAT, service central des forces hydrauliques et de distribution d'énergie électrique, 241, boulevard Saint-Germain, Paris.
- S. LECLERC DU SABLON (Philippe), 6, rue Haxo, Grenoble (Isère).
- S. LEJEUNE (Jules), 8, rue Saint-Maurille, Angers (Maine-et-Loire).
- S. LELEU, 16, rue Lambert-Payen, Langres (Haute-Marne).
- S. LEMAI (Louis-Auguste), Hanoï (Indo-Chine).
- S. LEMÉ, 14, rue Souchu-Servinière, Laval (Mayenne).
- S. LEPOINTE, Hanoï (Tonkin).
- S. LEROUX (Marcel - Emile), Saïgon (Cochinchine).
- LEVAISSIER, Bordeaux (Gironde).
- S. LÉVY (Pierre), 4, rue du Béguinage, Douai (Nord).
- S. LIOTARD, Digne (Basses-Alpes).
- S. LUDINART (Henri - Paulin), Reims (Ardennes).
- S. LUZINIER, 12, rue Massiou, La Rochelle (Charente-Inférieure).
- S. MABILLEAU, Caen (Calvados).
- MAGUENE, Cambrai (Nord).
- S. MAHÉ, Dakar (Sénégal).
- MAILLARD, 18 bis, rue Berthelot, Le Mans (Sarthe).
- S. MUKT, 27, rue de Passy, Paris (16^e).
- S. MARCHÉ, Dieppe (Seine-Inférieure).
- S. MARCHÉAL (Maurice), Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).
- S. MARLIN (Jules-Émile), Metz (Moselle).
- S. MARTIN (Paul), 11, place Carnot, Charleville (Ardennes).
- S. MARTIN (Paul-Eugène-Joseph-Jean), Roanne (Loire).
- S. MARTINET, 16, rue Rovigo, Alger (Algérie).
- S. MAUCINOT, 1, place Chevert, et 8 rue d'Isly, Verdun (Meuse).
- S. MASSELIN (Henri), 16, rue du Palais, Montpellier (Hérault).
- S. MATHIEU, Montauban (Tarn-et-Garonne).
- S. MATHIEU (André-Roger), 41, boulevard Notre-Dame, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- MAUDET, à Mende (Lozère).
- MAZIN, port de Suéz (Égypte).
- S. MERLE, villa des Roses, boulevard du Chaldecoste, Mende (Lozère).
- S. MESNAGER (René - Alexandre), 33, quai Nord, Mâcon (Saône-et-Loire).

MM.

- S. MESSIAU, 5, rue du Congrès, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. MEUNIER (Gaston-Arthur-Fernand), 116, boulevard Raspail, Paris.
- S. MITAULT, Laval (Mayenne).
- S. MOHAT, Marrakech (Maroc).
- S. NABONNE (Alfred), Tunis (Tunisie).
- S. NABOULET, avenue Gambetta, Ville-neuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).
- NADOT, Vierzon (Cher).
- S. NAUD, chef adjoint du cabinet du Ministre des régions libérées, 72, rue de la Pompe, Paris (16^e).
- S. P. NICOLAS (Edouard), 44, rue du Renard, Paris (4^e), et 5, rue du Fief-de-Bon-Recueil, Villemonble (Seine).
- S. NOÛFÉ, Rouen (Seine-Inférieure).
- S. OUBAUF, 21, rue Luères, Montauban (Tarn-et-Garonne), et Villemaur (Haute-Garonne).
- S. OUTHÉY, service maritime, Le Havre (Seine-Inférieure).
- PALU, Tananarive (Madagascar).
- S. PARI, 2, avenue de La Bourdonnais, Paris (7^e), et Diré-Daoua (Ethiopie).
- S. PAUMLAHER (Jean), 41, rue du Renard, Paris (4^e).
- S. PATRINCE (Jean), quai de l'Écluse-Guillain, Dunkerque (Nord).
- S. PÉLISSONNIER, Dijon (Côte-d'Or).
- S. PERAUD, Aubenas (Ardèche).
- PESTRE, Nîmes (Gard).
- S. PETIT (Léon-Auguste), 1, rue des Clés, Colmar (Haut-Rhin).
- S. PETIT (René), 2, rue Ledru-Rollin, Périgueux (Dordogne).
- S. P. PÉCARD (François-Émilien), Casablanca (Maroc).
- S. PICQUET, Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais).
- PIREAU (Emmanuel), Bergerac (Dordogne).
- S. PIZON, Orléans (Loiret).
- S. PLANTARD, Arras (Pas-de-Calais).
- S. PLATEL, Sidi-Bel-Abbès (Oran).
- S. POMIEREAU, Thonon (Haute-Savoie).
- S. PORCHEZ, chemins de fer de l'Etat (voie et bâtiments), 20, rue de Rome, Paris.
- S. POUYV, 10, port Saint-Etienne, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. PRÉDHOMEAU, 9, rue Beudant, Paris (17^e).
- S. PRÉVOT, 156, rue Lamarck, Paris (18^e).
- PRIMAULT, Nantes (Loire-Inférieure).
- S. PROMPSAL, Bourg (Ain).

MM.

- S. QUESNEL, 4, rue Chaffaut, Autun (Saône-et-Loire), et Vannes (Morbihan).
- S. P. RABUT (Emile), 40, rue des Vosges, Strasbourg.
- S. RABY (Edouard), 12, rue de la Chapelle Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- S. RAMBAUD, Sisteron (Basses-Alpes).
- RIGOU (Bertrand), Moulins (Allier).
- S. RIBILLY, 2, boulevard Lamartine, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
- S. RULT, rue Marengo, Pontivy (Morbihan).
- S. RÊME, Philippeville (Constantine).
- S. RENAUD (Albert-Emile), 22, rue Vital-Charles, Bordeaux (Gironde).
- S. P. RENAUD (Bernard), service de la navigation de la Loire, 13, rue La Fontaine, Angers (Maine-et-Loire).
- S. RENAUD (Pierre-Jean) 52, quai Gaston-Boulet, Rouen (Seine-Inférieure).
- S. RENAUD (Emile), villa Val-Fleuri, Bourg (Ain).
- REYETS (Ernest), La Roche-sur-Yon (Vendée).
- S. RICHARD (César), Mouliers (Savoie).
- RICHARD (Jean-Baptiste), Le Blanc (Indre).
- S. RIET (Jacques), Le Havre (Seine-Inférieure).
- S. ROGIER, 110, rue Thénard, Sens (Yonne).
- ROGIES (Louis) Marmande (Lot-et-Garonne).
- S. ROUEN, Nîmes (Gard).
- S. ROUSSEL, Dakar (Sénégal).
- S. ROUX (Edmond - Jean), 1, place Valhubert, Paris, et Bort (Corrèze).
- S. ROUX (Onésime), 35, avenue de Poitiers, Limoges (Haute-Vienne).
- RULL, Carcassonne (Aude).
- S. SUBATIER (Jules), 52, rue Pinguel, Constantine (Algérie).
- S. SUNFLOU, 1, quai de la Joliette, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. SALVANÉ, service des régions libérées, Châlons-sur-Marne (Marne).
- S. SAUREL, Avignon (Vaucluse).
- S. SCAILLERZ, Bastia (Corse).
- SCHONBERG, Mostaganem (Algérie).
- S. SCHWARTZ 16, grand chemin de Toulon, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. SOLEIL (Georges), 52, quai Gaston-Boulet, Rouen (Seine-Inférieure).
- S. SORBA, Dax (Landes).

MM

- S. SURLEAU (Frédéric), 30, rue Gastelier, Le Mans (Sarthe).
- S. TERRISSE (Henri), 29, rue Truffaut, Paris, et rue A.-Pinard, Aurillac.
- S. TE-STARIER, Rabat (Maroc).
- S. THALLER, Lyon (Rhône).
- S. THIÉRY (Maurice), 4, place de la République, Strasbourg (Bas-Rhin).
- S. THIRION, 50, rue de Joinville, Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
- S. THUILLIER, 3, avenue Victor-Hugo, Dijon (Côte-d'Or).
- S. TONDU, Tizi-Ouzou (Algérie).
- S. TOUBEN, 26, rue Hoche, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. VALETTE (Ferdinand), Saigon (Cochinchine).
- VANNEUFVILLE, service des canaux, service municipal de la ville de Paris, préfecture de la Seine, Paris.
- VERRET, Le Puy (Haute-Loire).
- VIBERT, 4, quai de Seine, Paris (19^e).
- S. VIDAL (Paul), Draguignan (Var).
- S. VILLEMÉR, 18, rue Taylor, Pau (Basses-Pyrénées).
- S. P. VILIN (Jacques), 105, rue de La Bassée, Lille (Nord).
- S. VINTOUSKY, 13, rue d'Amsterdam, Paris.
- S. WAHL (Paul), 15, rue de Valmy, Lille (Nord).
- S. WEIL (Georges), office national de la navigation, 20, rue Dumont-d'Urville, Paris (16^e), et 16, rue de Lubeck, Paris.
- WILLOT-BEAUCHEMIN (DE) Tunis (Tunisie).
- S. ZIGMANN ministère Ouest, chambre 121, 11, place de la République, Strasbourg.

§ 4. — ELÈVES INGÉNIEURS.

MM.

- AILLERET, 28, rue des Saints-Pères, Paris.
- S. ALTIÉRI, Id.
- S. AUREILLAN, Id.
- S. AUSSIL, Id.
- S. BACHET (Noël), 13, rue de Rivoli, Paris.
- BASTE, 28, r. des S^t-Pères, Paris.
- S. BEAU (François-Albert-Alexis), Id.
- S. BERTIN (Jean-Charles-Camille), Id.
- S. BÉTEILLE (Paul), Id.
- BIGOT, Id.
- S. BISCH, Id.

MM
 S Lois (Auguste) 28 rue des Saints
 Pères Paris Id
 S BOLLARD Id
 S BOSNO Id
 S BOULLOUD Id
 S BOURGOIN Id
 S BOUILF (Maicel) Id
 S BRICKY (Charles) Id
 S BURL Id
 S BUREAU (Louis) Id
 S CALRUS (André) Id
 S CAZES (Pierre) Id
 S CHALOS Id
 S CHAMBORDON Id
 S CHANOT (Gaston) Id
 S CHAPOULIER Id
 S CHARLATAN Id
 S COINAT (Nicolas) Id
 S COMBLI (Gloires) Id
 S CONDAMIN Id
 S COR II^e boulev. Arago Paris (14)
 (COLRIL 281 de S. Pierre Paris)
 S CURLI Id
 S DELATTEP Id
 S DEUIL 71 Fainton Paris (16)
 S DESMIZES 281 des Sts Pères Paris
 S DEYRIE Id
 S DIGUI Id
 S DONDIN Id
 S DUBROCA (Louis) Id
 S DUBAUD (Henric) 8 rue de Valenciennes Paris (7)
 S DUMAS (Paul Jean) 28
 rue des Saints Pères Paris
 S DURIZ Id
 S FATHAL (André Rioul) 40 rue Sa
 di Carnot IIumont (Nord)
 S FAYEAUX 25 rue de Saint Pe
 res Paris Id
 S FISCHER (Jacques) Id
 S FISCHER (Henric Henri) Id
 S FLEURY Id
 S FORTMOSI (Henric) Id
 S GAUTHIER (Jean Louis) Id
 S GAVES Id
 S GIOIA Id
 S GILBERT (Henric) Id
 S GIRAN Id
 S GIPARD Id
 S GIRARD Id
 S GOROI Id
 S GOSLAIN (Mucel) Id
 S GRAFF Id
 S GRANDIERRE 9 avenue des Pos
 les Anollis (Seine et Oise)
 S GRIGNOR 281 des S^t Pères Paris
 S P GUILLERMI DE ARRIVALI 59 rue de
 Pontfieu Paris
 S GUILLOI (Jean Edouard) Nantes
 (d'ouche Inférieur)

MM
 S PFIAR Id
 S HAVELLE 28 rue de Saint Pères
 Paris Id
 S HLBERR Id
 S HENRY (Marie Edmond) Id
 S HIRREMAN (Pierre Jules) Id
 S JACQUINOT Id
 S JANLI (Edmond André) Id
 S JORCIAN Id
 S JOUVALAU 12 bis avenue de l'Éco
 le par Saint Marc (Seine)
 S JULIAN (Paul) 11 rue Dupont des
 Lignes Paris (20)
 S KUCHNER (Robert Victor) 14 rue
 An ome Roncher Paris (16)
 S LAPAY (Fernand Jules Gust)
 11e des Saints Pères Paris
 S LARUEHIF (Paul) Id
 S LATHIN (Jean) Id
 S LEAUD Id
 S LEGOUVEZ Id
 S LIGOLA Id
 S LEBANLIER Id
 S LE KER Id
 S LE PONT (Roger) Id
 S LESBRF Id
 S LIAVOLI (Gaston) Id
 S LIAT (Robert) Id
 S LIAZ (Louis Alexandric) Id
 S IBOUHER Id
 S LIETORI DE BURLEMAN Id
 S LIORRE Id
 S LITZ Id
 S LOMBARD (Charles Roger) Id
 S MAMIN (Julien) 49 avenue d'Or
 lems Paris (14)
 S MAILL (Raymond) 28 rue des
 Saints Pères Paris Id
 S MATHAU Id
 S MAUCZ (Sublana) (Marie) Id
 S MARON 28 rue des Saint-Pères
 Paris Id
 S MARIN (Louis Joseph) Id
 S MARIN (René Henri Marie) Id
 S MARI (Pierre) Id
 S MAUSZKA Id
 S MICHAY (André) Id
 S MICHAY (Henri Jean) Id
 S MINOR (André) 27 rue Victor
 go Louis
 S MORIT (Léon) 28 rue des Saints
 Pères Paris Id
 S MOYS Id
 S MURTAG, Id
 S NEBOUI Id
 S NICOLAS Id
 S NICOLAU (René) Id
 S OLLIVIER (Pierre) Id
 S OUBOITE Id

MM.

- PELIER (Pierre-Auguste), Id.
- S. PÉREZ (Georges-Maur.-Jean), Id.
- S. PÉTEL, Id.
- S. PIÉTRI, 4, r. des Ecoles, Paris (5°).
- S. PIRAULT, 28, r. des Sts-Pères, Paris.
- PORTÉFAIX, Id.
- S. POUSETT (Paul), Id.
- S. POYET, Id.
- S. PREMPAIN, Id.
- S. RAULT (Jean-Antoine), Id.
- RIGAL, Id.
- S. ROBERT (Louis-Paul), Id.
- S. ROSSIGNOL DE FARGUES, Id.
- S. ROUELLE (Jean-Gérard), 11, rue Léopold-Robert, Paris.
- S. ROUGNON, 28, r. des Sts-Pères, Paris.
- ROULLIER, Id.
- ROY (René), Id.
- S. RUMPLER (André), 16, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris (5°).
- S. SAMSON (Pierre), 49, rue Général-Compère, Châlons-sur-Marne (Marne).

MM.

- SÈZE (DE), 28, rue des Saints-Pères, Paris.
- SIMONNET, Id.
- S. STHAL, Id.
- TESTE, Id.
- S. THOUARD, Id.
- THOUERREL (Roger), 41, rue des Francs-Bourgeois, Paris.
- S. TRUMELET, 5, avenue d'Orléans, Paris (14°).
- VALENTIN, 28, rue des Saints-Pères, Paris.
- VARLET, Id.
- VAUBOURDOLLE, Id.
- S. VAUTHIER (Pierre), Id.
- S. VINCENT (Maurice), Id.
- S. VIRY (DE), Id.
- S. VITRY D'AVANCOURT (DE), Id.
- S. WIDMER (Marcel-Paul-Albert), Id.
- S. YGOULIN (Albert), Id.

FONCTIONNAIRES EN CONGÉ, HORS CADRES, EN DISPONIBILITÉ, ETC.

§ 1. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- S. ALEXANDRE (Paul-Edmond), 23, avenue de Breteuil, Paris (7°).
- S. AUBIC, 2, rue du Val-de-Grâce, Paris (5°).
- S. BÉNÉZIT, 129, boulevard Raspail, Paris (6°).
- S. BÉRENGIER, directeur de la Compagnie des ports T. S. S., 132, boulevard Raspail, Paris (6°).
- P. BERTRAND (Léon), 42, rue du Général-Foy, Paris (8°).
- S. BLEVNE, 105, rue de Courcelles, Paris (17°).
- S. BLOCH (Richard), 103, boulevard Malesherbes, Paris (8°).
- S. BOUCHÉ-LECLERQ, 28, avenue de Wagram, Paris (8°).
- S. BOULLE, 3, rue Moncey, Paris (9°).
- S. BOULONGUE (Lestorey DE), 18, rue Washington, Paris (8°).
- P. BOURGOGNON, 29, cours Pierre-Puget, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- P. CABOCHÉ, 1, rue Raffet, Paris (16°), et Diré-Daoua (Ethiopie).
- S. CANAT DE CRIZY, 1 impasse Catelin, et 7, quai d'Occident, Lyon (Rhône).
- P. CAQUOT, 58, rue d'Assas, Paris (6°).
- DENYS (Roger), 1, rue de Courty, Paris.

MM.

- DESCODES-DESGUERAINES, 48, rue de Dunkerque, Paris (9°).
- S. DUMUR, Compagnie des trams, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. FOURAULT (Paul), 2, place de la Comédie, Châlons-sur-Marne (Marne).
- S. FRANÇOIS (Alfred), 2 bis, rue Joubert, Marseille (Bouches-du-Rhône), et 74, rue Saint-Lazare, Paris.
- S. GADREAU, 23, rue d'Arles, Tunis (Tunisie).
- S. GARAU, 25, place des Carmes, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. GARRETA, 68, boulevard Pasteur, Paris (15°).
- S. GASSER, 28, avenue d'Eylau, Paris (16°).
- S. GÉRARDIN, 31, rue Contant, Gagny (Seine-et-Oise).
- S. GETTEN, 65, rue du Rocher, Paris (8°).
- S. GODARD (Louis), 15, rue Vavin, Paris (6°).
- S. P. GOURY DU ROSLAN, 1, rue Boccard, Paris (8°).
- S. GUÉRNIN (Albert), 6, rue de Chézy, Neuilly (Seine).
- S. GUIBERT (Léonce dit Lucien), 34, avenue Bosquet, Paris (7°).

MM

- GOUILLARD 45 rue Laule Merici Paris (16)
- S GOUILLARD (Georges) 50 bis avenue de Neuilly Neuilly (Seine)
- S HICKEL 5 rue Davoud Paris (16^e)
- S HENRY (Albion) 70 boulevard Saint Germain Paris (5)
- HERARD 197 boulevard Saint Germain Paris (7)
- S HERMANN (Leon) 188 boulevard Mole-herbes Paris (17) et 64, rue de Rome Paris
- S HERMANN (Abel) directeur general de la Compagnie generale de construction et d'entretien de materiel de chemin de fer, 25, rue d'Annale Paris (9)
- S HIRVONNI 66 chaussée d'Antin Paris (9) et 20 rue de Cournon Paris (6)
- S HOELL 7 rue Theodore de Banville Paris
- S HUBS 1 bis Boulevard Gouvion Saint Cyr Paris (17)
- S JULLIEN (Charles), 20 rue des Fosses Saint Jacques Paris (5)
- S LAGRI 15 rue Bouchut Paris (15)
- S LAROCHE (Charles), 2 rue Goethe Paris (16)
- S LEGOUZ 75 boulevard Haussmann Paris (8) et 25 rue Molitor Paris (16)
- S LE FROCCIER 103 rue de la Pompe Paris (16)
- S LEVEYER 71 et 73 avenue de Breteuil Paris (15)
- S LOCHERER 45 rue Ampere Paris (17)
- S P LOLWY (Andrie) 133 boulevard du Montpainsasse Paris (6)
- LYON (Edouard) Nancy (Meunthe et Moelle)
- S MARCOUR, 15 rue Gay Lussac Paris (5)
- S MARIO 16 avenue Bugeaud Paris (16^e)
- S MARGUER 5 bis avenue de Longchamps Boulogne sur Seine (Seine)
- S MAZEROLL 21 rue Clement Marot, Paris (8^e)
- S MERCIER (Gustave) 37 bis rue de Ponthieu Paris (16)
- S MICHEL (Henri) quai de la Touques Deauville (Calvados)
- S MICHEL (Tranquille) 24 rue du 4-Septembre Aix (Bouches du Rhone)

MM

- S OPILOTTI 8 rue Gohle Paris (16)
- S PAUL 5 rue Moncey Paris (9) et 72 rue du Faubourg Saint Honoré Paris (8)
- S PELL (Charles) 8 place d'Antin Paris (16)
- S PERLI (Henri) 16 boulevard Notre Dame Moulins (Bouches du Rhone)
- S PIEL-CHE (Albert) 8 boulevard Lmille Auguste Paris (16)
- S PORCIL 107 boulevard de Versailles « Les Girondins » Saint Cloud (Seine et Oise) et 80 boulevard Saint Germain Paris (7)
- S P OUILLEVIC 11 rue de Belkch Paris (7)
- S REAL (Julien) 22 rue de Grenelle Paris (7)
- S RIBOLD 9 rue Moncey Paris (9)
- S ROSSIGNOL 46 rue de Dunkerque, Paris (9)
- S SABOIT 4 rue de la Tremolle Paris (8)
- S P SALMON (Jules) 5 rue Rude Paris (16)
- S SORACOLI 56 boulevard Mole-herbes Paris (15)
- S TAVENIER 149 boulevard Magenta Paris (10)
- VINCE (Henri) 52 avenue du Prado Moulins (Bouches du Rhone) et 19 rue Linder Paris (15)
- S WIRT 88 rue Saint Jovan Paris (9) et 6 rue Cassini Paris
- S WIRVIER 5 rue d'Antin Paris et « Brazil ouway Co » 110 de Janeiro (Bretagne)
- S WILHELM 10 avenue Mace-Lorraine Grenoble (Isere)
- § — INGENIEURS ORDINAIRE
- MM
- ADAM (Paul Albert) 5 rue Saint-Martin Valenciennes le Roi (Seine et Oise)
- S AVOUY (Jules) Compagnie Franco-Prussienne du chemin de fer de Langen et Lez (Nord) (Wallonie)
- S BERNI (René) 50 rue des Forces militaires de la Duranée (Nord) de Ruchelieu Paris (1)

MV.

- S. BALLIN, 19 rue de la Tour, Paris (16°).
- S. BARBLER-SAINI-ILHAIRE, quai de La Bourdonnais, Paris (6°).
- S. BAU, 4, rue de Franqueville, Paris (16°).
- S. BLOUDEL (Serge), Compagnie d'Orléans, 22, rue Vital-Carles, Bordeaux (Gironde).
- S. BOUX, 8, rue Royale et 56, rue des Quatre Coins, Calais (Pas-de-Calais).
- S. BONNEVAY, 2, rue Dumeril, Paris (13°).
- S. P. BOURM-JEY, 4, rue de Franqueville, Paris (16°).
- S. BRUNEAU, 114, avenue Mozari, Paris (16°).
- S. CAMBOURNAC, ingénieur de la voie à la Compagnie des chemins de fer du Nord, 235, rue Lafayette, Paris (10°).
- S. CAILLIER, 177, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (9°).
- S. CISTEX, Compagnie du Midi, Prades (Pyrénées-Orientales).
- S. CHIBOUREAU, 22, rue Saint-Yves, Nantes (Loire-Inférieure).
- S. CHARRON (Guy), 11, avenue de Touarga, Rabat (Maroc).
- S. CHARRON (Albert), 33, avenue Montaigne, Paris (8°).
- S. CLAUDEI, 59, boulevard Raspail, Paris (6°).
- S. CLAUDON, 14, rue Courtépée, Dijon (Côte-d'Or).
- S. COLLOT, 70, rue Cardinet, Paris (17°).
- S. COURTEMEIL (Olivier), place de Russie, Calais (Pas-de-Calais).
- S. COURRIER, 13, rue de l'Université, Paris (7°).
- S. COUVRILUX, 47, boulevard Lannes, Paris (16°), et 44, rue Nicolo, Paris.
- S. DAGILLIER (Gaston), 90, rue d'Assas, Paris (6°).
- S. DAUNS, Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez, Tanger (Maroc).
- S. DECARDIN (Ernest), Compagnie d'Orléans, service de l'exploitation.
- S. DESLARTY, 1, place Morel, Lyon (Rhône).
- S. DE-LAVOIS (Henri), 34, rue Hamelin, Paris (16°).

MM.

- S. P. DEVOUCOUX, Compagnie de l'Est, ingénieur principal du service de la voie et des travaux, 23, rue d'Alsace, Paris (10°)
- DUBOIS (Auguste), 27, boulevard Saint-Michel, Paris (5°).
- DUBOIS (Paul-François), 75, rue de Lille, Paris (7°).
- S. DUCHATEL, 57, boulevard Saint-Michel, Paris (5°).
- S. DUGARDIN, 5, rue des Imbergères, Sceaux (Seine), et 44, rue Cardinet, Paris (17°).
- S. P. EPINAY, 51, avenue de la Motte-Piquet, Paris (15°).
- S. EGUER, 5, rue de Luynes, Paris (7°).
- S. ETÈVE, 12, rue du Sommerard, Paris (5°).
- S. EYDOUX, 3, rue Théodore-de-Banville, Paris (17°).
- S. FREYSSINER, 149, boulevard Haussmann, Paris (8°).
- S. GÉRIN, 108, boulevard du Montparnasse, Paris (6°).
- S. GILTY (Raoul), 12, rue de l'Observatoire, Strasbourg.
- S. GONDAR (Telemaque), 1, rue Edmond-Ahoul, Paris (16°).
- S. GODIN (Adrien), 10, rue de la Motte-Piquet, Paris (15°).
- GRANDEU, Brest (Finistère).
- GUFFLET, 15, rue Neuve, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. HACHON, 7, rue Théodore-de-Banville, Paris (17°).
- S. HURI (Robert), 91, rue Saint-Lazare, Paris (9°).
- S. JACQUANT (Jean), 17, rue Saint-Fiacre, Paris (2°).
- S. JARDIN, 20, boulevard Diderot, Paris (12°).
- S. JAVARY, 18, rue de Dunkerque, Paris (10°), et 1, rue du Cardinal-Lemoine, Paris (5°).
- S. JOURDAIN, 15, avenue Ledru-Rollin, Paris (12°).
- S. LABORDE-MILVA, 29, boulevard Péreire, Paris (17°).
- S. LEBOLLEUX, 17, quai d'Austerlitz, Paris (13°), et 29, avenue de Paris, Choisy-le-Roi (Seine).
- S. P. LORTION, 126, rue d'Assas, Paris (6°).
- S. MAGNÉLIAT, 13, avenue Eugène-Brisson, Bourges (Cher).
- S. MARCORILLES, 6, rue de Chézy, Neuilly-sur-Seine (Seine).

MM.

- MARÉCHAL (Hippolyte), 272, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8°).
- S. MARGOT (Maurice), 15, boulevard Diderot, Paris (12°), et 9, rue du Cirque, Paris.
- S. MARLIVE (DE), château de Bresson, par Eybens (Isère), et 41, rue de l'Élysée, Grenoble (Isère).
- S. MARTINET (Henri), 2, rue Clément-Roassal, Nice (Alpes-Maritimes).
- S. MECHIN, ingénieur en chef du chemin de fer de Tanger à Fez, Tanger (Maroc), et 280, boulevard Saint-Germain, Paris.
- MICHAUX (Henri), 49, rue Hermite, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. MOLLINS (DE), 3, rue du Sort, Nevers (Nièvre).
- NABONNE (LOUIS), 7, rue du Président-Wilson, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. NICOLAS (Charles), Société d'études pour la navigation du Rhin, 10, avenue de Tourville, Paris (7°).
- S. PAUL, 134, boulevard Péreire, Paris (17°).
- S. PELLARIN, 1, rue Madame, Paris (6°).
- S. PHILIPPE (Léon-Charles), Rabat (Maroc).
- QUARRE, 35, rue Brunel, Paris (17°).
- QUINQUET, 25, boulevard Saint-Germain, Paris (5°).
- S. RIGNOLD, 20, boulevard Diderot, Paris (12°); ingénieur en chef de la voie aux chemins de fer d'Alsace-Lorraine, 1, boulevard Wilson, Strasbourg.

MM.

- REGNOUL, 43, rue Vincense, Paris (16°).
- S. RENAULT (Camillo), 54, rue de la Gare, Bordeaux (Gironde), et 51, rue Chalmel, Tours (Indre-et-Loire).
- S. RUFFIEUX, 1, rue du Val-de-Grâce, Paris (5°).
- SOUFFRON, Compagnie franco-espagnole de chemin de fer de Tanger à Fez, Tanger (Maroc).
- S. THELLIER DE LA NOUVELLE, 16, rue de Londres, et 49, rue Ampère, Paris (17°).
- S. THIMEL, 25, rue de Courcelles, Paris (8°).
- S. THOUVENOT, 88, rue Saint-Lazare, Paris (9°), et Compagnie française du chemin de fer de Santa-Fé, Santa-Fé (République Argentine).
- S. TINARDON, 26, avenue de la Grande-Armée, Paris (17°).
- S. TINTANT, 175, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris (9°).
- S. TROUS, 1, rue Jules-Lefebvre, Paris (9°), et 222, boulevard Péreire, Paris.
- VELHAN, 28, rue Jean-Goujon, Paris (8°).
- S. VIALLEFOND, 17, rue Grignan, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- VHILLE (Charles), 121, boulevard Saint-Germain, Paris (6°).

3° FONCTIONNAIRES EN RETRAITE.

§ 1. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

MM.

- S. ARNAUD (Léon), 28, rue d'Assas, Paris (6°).
- S. AUBÉ, Cap-Breton (Landes).
- S. AUBIN, 8, rue des Bégonias, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
- S. BUBER (Léandre Versailles (Seine-et-Oise).
- BUIROS, 1, place d'Iéna, Paris (16°).
- S. BURRE (Fernand), 2, rue de Lyon, Gien (Loiret).
- S. BUME, 21, rue de la Pompe, Paris (16°).

MM.

- S. BECKER, 23 bis, avenue du Grand-Chêne, Parc-Saint-Maur (Seine).
- S. BONNEAU DU MARTRAY, 35, rue de Béthune, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. BONNET (Arthur), 106, boulevard de Courcelles, Paris (17°).
- BOURGUIN, 19, rue de Beauvais, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. BOUSIGUES, 13, rue de Trétaigne, Paris (18°).
- BOUVAIST, château de Graisse, Vesoul (Haute-Saône).

MM.

- S. CALON, La Recluse, par Billom (Puy-de-Dôme).
- S. CLÉRY (Léonce), 16 quai de la Bourse, Rouen (Seine-Inférieure), et Saint-Jean-de-Sixt (Haute-Savoie).
- S. CORVIC, 4 bis, rue de la République, Carcassonne (Aude).
- S. CRAHAY DE FRANCHIMONT, 12, rue du Regard, Paris (6°).
- S. DOIRN, 8, rue Tasma, Paris (16°)
- S. DRALY, 12, rempart du Midi, Angoulême (Charente).
- S. DROUT, 21 ou 22, rue Thibaudeau, Poitiers (Vienne)
- S. P. PAGES DE LAOUR (DE), 10, rue de Londres, Paris (9°), et 30, avenue de Saxe, Paris (7°).
- S. FLOUCADE DE FOUNCROY, 4, rue de Dinan, Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).
- S. GILAND (Jules), Constantinople.
- S. GABRIEL, 6, rue Edouard-Detaille, Paris (17°).
- S. GOBY, 18, boulevard d'Italie, villa Beaulieu, Monte-Carlo.
- S. GOTTIARD, 11, rue de Boigne, Chambéry (Savoie)
- S. HRUBR, 127 boulevard Saint-Germain, Paris (8°), et Royan-Pontailiac (Charente-Inférieure).
- S. HUMBERT (Georges), 22, rue de Tocqueville, Paris (17°)
- S. HUMBERT, 56 route de Rochecourbe, Montclmar (Drôme)
- S. JACQUINOT, du 15 octobre au 15 mai : 9, rue de Naples, Paris (8°); du 15 mai au 15 octobre : Belancourt, par Jussey (Haute-Saône).
- S. JULLIENRE, 43, rue Michel-Ange, Paris (16°).
- S. JUNCKER, 20, rue Euler, Paris (8°).
- S. P. KLEINE, 28, rue des Saints-Pères, Paris (7°).
- S. LABAYE, 16, rue de Gesvres, Beauvais (Oise).
- S. LAURIOL, L'Orme, par Vernoux (Ardèche).
- S. LAVOLLÉE, 67, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris (8°).
- S. LAX, 17, rue Joubert, Paris (9°).
- S. P. LÉCLERC DE PELLIGNY, 40, rue Barbet-de-Jouy, Paris (7°).
- S. LEMOINE (Georges), 76, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6°).
- S. LOMBEUX (Théodore), 34, rue Guyot, Paris (17°).

MM.

- S. LUNEAU, 3, rue de Savoie, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. MEGY, 26, rue Guynemer, Paris (6°)
- S. P. MICHAUX, 69, rue Raynouard, Paris (16°)
- S. MINIC (DE), 40, rue Voltaire, Brest (Finistère)
- S. MODELSKI, Marlonges, par Chambon (Charente-Inférieure); hôtel de France, à Pau (Basses-Pyrénées), et 23, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris (7°).
- S. MONEL, 81, avenue Bosquet, Paris (7°).
- S. MOURET, 29, rue Bornis-Desbordes, Versailles (Seine-et-Oise).
- S. NOUAILLAC-PICOT, 8, rue Valentin-Haüy, Paris (15°)
- S. PÉRAY (Alexandre-Louis-Alfred), 82, boul. Flandrin, Paris (16°).
- S. PÉROUSE, 92 avenue des Champs-Élysees, Paris (8°).
- S. PÉLIT, 2, r. Tronchet, Lyon (Rh.).
- S. P. PICAROUËNE, La Marside, par Laroquebrou (Cantal).
- S. PHEAUDEAU (DE), 21, rue Saint-Guil-laume, Paris (7°).
- PROSZINSKI, château de Crampagna, par Vaulbe (Ariège).
- S. P. RABUT (Charles), 14, rue de l'Abbé-de-l'Épée, Paris (5°).
- S. RIVARDIER, 1, rue Neuve-Saint-Aignan, Orléans (Loiret).
- REYES, Perpignan (Pyrénées-Orientales).
- ROUSSEAU (Ernest), 1, place Possoz, Paris (16°).
- S. ROUSSEAU (Henri), 43, rue Nicolo, Paris (16°).
- S. SCHÖENBERGER, 6, rue Mizon, Paris (15°)
- S. STOCLET (Arthur), 78, rue de Varenne, Paris (7°), et 148, boulevard du Montparnasse, Paris.
- S. TAVERNIER (Henri) Vaugelas, par La Verpillière (Isère).
- S. TAVERNIER (René), 90, rue d'Assas, Paris (6°), et 2, quai des Breteteaux, Lyon (Rhône).
- S. THÉLIN (DE), 7, rue Mirabeau, Paris (16°).
- THÉRAUD, rue Voltaire, Brest (Finistère).
- S. VIDMER (Maurice), 91, boulevard de Courcelles, Paris (8°).
- S. WILLOITTE (Henry), 4, square du Champ-de-Mars, Paris (16°).

§ 2 — INGENIEURS EN CHEF

MM

- S. ALBY (Amedee) 55, boulevard Lannes, Paris (16^e)
 ANFIN, Poitiers (Vienne)
- S. P. ARNAUD (Marius) 77 bis, avenue de Breteuil Paris (15)
 AUBERT (Henri), Baillonnette (Basses-Alpes)
- S. AUMONT 23 rue de Vaubeuge, Paris (10^e)
 BALANDIER, Beziers (Herault)
 BAUCHAL, 14, rue Labruyère, Paris (9^e)
- S. BECHMANN, 5, avenue de l'Opéra, Paris (1^{er}) et 52, avenue Victor-Hugo, Paris (16^e)
- S. BELLEVILLE, 56, avenue Hoche, Paris
 BELLEY, 15 rue Chamoin, Châlons-sur-Marne (Marne), 16, avenue Beauheu, Nice (Alpes-Maritimes), et avenue du Marechal-Foch, villa Rose, a Vence (Alpes-Maritimes)
- S. BERNIS, 1 rue Marca, Pau (Basses-Pyrenees)
 BERQUEL, 5, r Gounod, Paris (17^e)
 BIDAULT, 24 cours du Parc, Dijon (Cote-d'Or)
- S. BONNIOUS (Andehn), 2 allées d'Orleans, Bordeaux (Gironde)
 BOULZAGUET, au Port, par Albas (Lot)
- S. BOURQUELOT, 76, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6^e)
- S. BOUTAN, 52 rue d'Anjou, Paris (8^e)
- S. BROSSARD (Rene) 1, boulevard Henri-IV, Paris (4^e)
- S. BURGER, 6, rue de Salenques, Foix (Ariege)
- S. CARRAU, 3, avenue Bellevue, Bry-sur-Marne (Seine)
- S. CAPTAULT 106 bis, rue de Rennes, Paris (6^e)
 CHEVY, chateau de la Grande Seauldiere Bauer (Mayenne)
 CHEVIER (Flavien) La Chataigneraie, Gueret (Creuse)
- S. CLAYEND 1 rue du 14 Juillet, Pau (Basses Pyrenees)
- CUCNOT
- S. DENIZET 26 rue Falque, Marseille (Bouches-du-Rhône)
- DESPREZ, 86 boulevard de Courcolles, Paris (17^e)
- S. DE-ROCHE, La Possonniere (Maine-et-Lore)
- DUMANOY 12 rue Chardin, Paris (16^e)

MM.

- DOY, 20, rue des Jacobins, Cahors (Lot)
- DUBOIS (Paul), 64, rue de Vaugriard, Paris (6^e)
- DU BOYS (Paul), 256 boulevard Saint Germain, Paris (7^e) et La Combe de Nancy, par Nancy (Isere)
- DUBRUGUE, 44, rue de Juranville, Saint Amand (Cher)
- S. ETHEVE (Louis), 4, rue Joseph Bara, Paris (6^e)
- S. FAURE (Louis), 3, rue Philis de la Charce, Grenoble (Isere)
- GILBIN, Tiroyes (Aube)
- HAREL DE LA NOL, 10, boulevard Gambetta, Saint Brieuc (Cotes-du-Nord)
- HARLL (Edouard), 36, rue Emile Gourcaud Bordeaux (Gironde)
- HAUSSER, 162 boulevard Maleherbes, Paris (17^e) et Lacout Saint-Pierre, par Montech (Tain-et-Garonne)
- S. HEMARDINQUER 98, rue Saint Dizier, Nancy (Meurthe et Moselle)
- HURTULT, 36 avenue de l'Observatoire, Paris (14^e), et villa des Mouches, Saint Didier les Bains (Vaucluse)
- JACQUIER, Thonon-le-Bains (Haute-Savoie)
- JOURNAY (Theodore) route d'Antibes, Les Genets, Cannes (Alpes-Maritimes)
- KRUIS 53 avenue de-Tourne, Paris (17^e)
- S. LAMBERT 41, boulevard de la Banque, Bar-le-Duc (Meuse)
- S. LEBREY 23, rue Pasteur, Vannes (Morbihan)
- S. LE CUVILLER (Louis) 87, boulevard Raspail, Paris (6^e)
- LIBIAUX 95 rue de Paris Nantes (Loire Inferieure)
- LORSTIGER, 82 rue de la Croix-Blanche, Bordeaux (Gironde)
- LUCAS, 30, rue Bois-le-Roi Paris (16^e)
- S. MAILLET (Georges) 6 rue des Imbergeries, Sceaux (Seine)
- MARCUY, Mont de Marsan (Landes)
- MASSÉ 13, rue de l'Hotel de Ville Saint Nazaire (Loire Inferieure) et villa des Mesanges Saint Brevin l'Océan (Loire Inferieure)
- S. MEURIS 27, rue Marbeuf Paris (8^e)
- MEYER (Berthrand) 89 avenue de Villiers Paris (17^e)

MM.

- MICHEL (Gaston), 10 rue du Calvaire, Nantes (Loire-Inférieure).
S. MILLE (Raoul), 5, rue Motte-aux-Cailles, Melun (Seine-et-Marne).
S. MORSELMER (Léon), villa Odette, rue du Tuc-d'Eauze, Dax (Landes).
MORVARD, 14, rue de Clichy, Paris (9°).
MOSEK, 44, quai Fulchiron, Lyon (Rhône).
MUNTZ, 20, rue de Navarin, Paris (9°).
S. NICOLAS (Frédéric), 10, avenue de Tourville, Paris (7°), et Briancourt, par Conflans-sur-Lanterne (Haute-Saône).
S. PIERER, 183, boulevard Saint Germain, Paris (7°).
PICARD (Joseph), 59, boulevard Thiers, Dijon (Côte-d'Or).
PIÉRON (Louis - Adolphe-Eugène), 49, rue Ampère, Paris (17°).
S. PIGUET, 2, rue Blaise-Desgoffe Paris.
S. POULET (Georges), 36, rue de Londres, Paris (8°).
PUCCYS, 7, Jardin-Royal, Toulouse (Haute-Garonne).
S. P. REGIMBAU, 91, rue du Cherche-Midi, Paris (6°).
S. RENAUD (Maurice), 11 bis, rue de Milan, Paris (9°).
ROBERT (Joseph), 70, rue d'Assas, Paris (6°).
SANT-ROMAS, 120, boulevard de Clichy, Paris (18°).
S. SIÉGLER (Eugène), 4, rue Michel-Ange, Paris (16°).
SOUJAT, 6, rue de la Comédie, Montauban (Tarn-et-Garonne).
S. TOULON, 106 bis, rue de Rennes, Paris (6°).
VIRILE (Léopold), 2, rue Elisée-Reclus, Alger (Algérie).
S. WITTE (Raynal), 26, rue Vavin, Paris (6°).
S. WITTE (Eugène), 16, rue d'Annale, Paris (9°).
S. ZUCHERN, 12, avenue Flachet, Asnières (Seine).

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- ARLOFF, Saint-Pol (Pas-de-Calais).
ARNOULD (Marcel), directeur de l'Ecole Sainte-Marie, Caudéran (Gironde).
ASSY, Saint-Dizier (Haute-Marne).
BARRAT, Cusset (Allier).

MM.

- S. BATAILLE, 13 bis, passage Louis-Levesque, Nantes (Loire-Inférieure).
BERNARD (F.-P.-J.), 42, rue Emmercy, Dunkerque (Nord).
S. BIÈRES, Saint-Girons (Ariège).
BOISSEAU, Autun (Saône-et-Loire).
S. BONNEVALLE, rue Abel-Bonnevalle, Noisy-le-Sec (Seine).
S. BRANQUART, 21, rue Barbier-d'Aucourt, Langres (Haute-Marne).
S. BROSEE (Henri DE LV), 3, rue de Cicé, Paris (6°).
CALLOT, 3, route de Saint-Bricc, Provins (Seine-et-Marne).
S. CASALONGA, Corte (Corse).
S. CAUBRELLIER, 11, rue de Milan, Paris (9°).
S. CHAVIGNY, 4, rue Michelet, Paris (6°).
S. CHABERT, 15, rue des Bordes, Louhans (Saône-et-Loire).
S. P. CORNER (Gabriel), Granville (Manche), et 81, rue de Monceau, Paris (8°).
S. DAUBERT, 10, boulevard Clémenceau, Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).
ESPIRAC, 3, rue Lordat, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
FABRÈGUE, Saint-Rambert-l'Île-Barbe, Lyon (Rhône).
FAVIERES, Aiguillon (Lot-et-Garonne).
FEVRIER, Nevers (Nièvre).
S. FEUILLEFRADE, Brioude (Haute-Loire).
GRAS, La Roche-sur-Yon (Vendée).
GUBERT, 15, rue Mansart, Paris (9°).
HAREM, Montargis (Loiret).
HAUSSER (Ernest), Epinal (Vosges).
S. P. JOURDE (Jacques), 94, avenue Kléber, Paris (16°).
LACLOTRE, 35, rue Angel-Albert, Angoulême (Charente), et au Puyaud de la Croix-sur-Gartempe, par Le Dorat (Haute-Vienne).
LANGEON, 360, rue Paradis, Marseille (Bouches-du-Rhône).
S. LARMINIER (DE) (Jean), La Hardenière, par Dhuizon (Loir-et-Cher).
LEFEBVRE (Alexandre), entrepreneur de travaux publics, 18, rue Théodore-de-Banville.
S. LEIBYRE (Charles), 157, boulevard Haussmann, Paris (9°).
LEFEBVRE (Georges), 72 bis, route de Saint-Mandé, Charenton (Seine).
LÉGER, Morlaix (Finistère).

MM.

- LE MOULT, 2, rue de la Poissonnerie, Nevers (Nièvre).
 LURAND-LIVADE, 3, rue Thiers Bergerac (Dordogne).
 S. MALIVAL, 44, avenue de La Bourdonnais, Paris (7^e).
 MARET (Antoine), Tulle (Corrèze).
 MARTIN (Camille), Embrun (Hautes-Alpes).
 MARTIN (Théophile), Niort (Deux-Sèvres).
 S. MARTY (Etienne), 21, rue Villoté, Foix (Ariège).
 S. P. MASCART, 9, rue de la Procession, Croissy-sur-Seine (Banlieue N.-O.).
 MAYNARD, Orléans (Loiret).
 MÉTOUR, Nîmes (Gard).
 S. MILLET (François), 8, boulevard Saint-Bernard-de-Menthon, Annecy (Haute-Savoie).
 MINGUIER, Avignon (Vaucluse).
 MONGES, Sisteron (Basses-Alpes).
 MOREAU, 33, rue Nationale, Flers (Orne).
 S. MUGNOT, 16, rue Parrot, Paris (12^e), et 100, quai de la Rapée, Paris (12^e).
 NICOLLE, Lure (Haute-Saône).
 PANCRAZI, La Gacilly (Morbihan).
 S. PASTEUR (Joseph), 10, rue du Château, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 PAVOT, Nantes (Loire-Inférieure).
 RAUCOGLES, 1, rue de Castelginest, Albi (Tarn).

MM.

- RÉTHORÉ, 42, avenue Bouchaud, Nantes (Loire-Inférieure).
 S. RICHARD (Jules), 3, villa Monceau, Paris (17^e).
 S. RICHIEY, 4, rue des Arts, et 8, rue de la République, Châteauroux (Indre).
 ROBERT (Barthélémy), 10, rue Denis-Escoffier, Saint-Étienne (Loire), et 91, rue des Ecoles, Créteil (Seine).
 ROBY (Jean), 32, avenue Gambetta, Saintes (Charente-Inférieure).
 ROUX (Marc).
 TRÉSARDON, 3, rue du Capitaine-Livrelli, Ajaccio (Corse).
 TROUCH, 2, rue Prince-Maurice, Nice (Alpes-Maritimes).
 TROUCELLOT, 36, rue Lalontaine, Angers (Maine-et-Loire).
 S. TUSSE (Emile), 1, rue de Tourne-Orange (Vaucluse).
 S. VAGELX, 15, rue du Château, Dijon (Côte-d'Or).
 VALLIER (François), Belley (Ain).
 VERLAQUE (Lucien), 1, rue Saint-Vincent, Toulon (Var).
 VILLARÉ (J.-B.), La Buisserate, par Grenoble (Isère).
 S. VIVAY, Aurillac et Saint-Flour (Cantal).
 S. VIVIER, rue de Galamp, Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).
 S. WOLFF, 5 rue Saulnier, Paris (9^e), et 130, avenue Victor-Hugo, Paris.

4^e FONCTIONNAIRES DÉMISSIONNAIRES.

§ 1^{er}. — INGÉNIEUR EN CHEF.

M.

- S. Lion, 14, rue Le Pelletier, Paris (9^e).

§ 2. — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

- S. BOUTELOUP, 8, rue Angélique-Vérien, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 BUFFET, Plainfaing (Vosges).
 S. CVAUBON, 43, rue Notre-Dame-de-Nazareth, Paris (3^e).
 S. DUPONT (Paul), 16, rue Franklin, Paris (16^e).

MM.

- GULLIER (André), 48, boulevard Victor-Hugo, Troyes (Aube).
 S. HASTIN, 38, boulevard Marbeau, Paris (16^e).
 S. LEFORT-LAVAUZELLE (Fernand), 64, avenue Baudin, Limoges (Haute-Vienne).
 S. LEFRANC, 17, rue Latil, Tarbes (Hautes-Pyrénées).
 S. P. RIBURILL, 3, rue du Général-Appert, Paris (16^e).
 S. SRVIN, Compagnie d'Orléans, Tours (Indre-et-Loire), et 4, rue de Louvain, Maisons-Alfort (Seine).

MINES

1° FONCTIONNAIRES EN ACTIVITÉ.

§ 1^{er}. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

MM.

- BOCHEL, 57, rue de Boulainvilliers, Paris (16^e).
 S. CHESNEAU, 60, boulevard Saint-Michel, Paris (6^e).
 S. P. COEIL (Émile), 246, boulevard Saint-Germain, Paris.
 S. COUSIN (Henri), 77, rue de Lille, Paris (7^e).
 DOULADOS, 44, rue des Ecoles, Paris (5^e).
 S. FONTAINE (Arthur), 54, avenue de Saxe, Paris (15^e).
 S. HENRIOT, 21, boulevard Beauséjour, Paris (16^e).
 S. P. LALLEMAND, 58, boulevard Emile-Augier, Paris (16^e).
 LANTENOIS (Hénonre), 160, boulevard Montparnasse, Paris.
 LAGNY (Louis DE), 55, rue de Babylone, Paris (7^e).
 S. LEBRETON, 21, rue Monsieur, Paris (7^e).
 LE CORNU, 3, rue Gay-Lussac, Paris (5^e).
 LÉVALD (Alfred), 16, rue Stanislas, Paris (6^e).
 MISON, 68 bis, rue Joffroy, Paris (17^e).
 S. MATHIEU, 12, rue de Varize, Paris (16^e).
 TERNIER, 164, rue de Vaugirard, Paris (15^e).
 S. P. WALCKENARR (Charles), 218, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 S. WEISS (Paul), 78 bis, avenue Henri-Martin, Paris (16^e).

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- S. BILLAIGER, 52, rue Franklin, Angers (Maine-et-Loire).
 S. P. BÉLÉ, 31, rue de Liège, Paris (8^e).
 S. CALIAUX (Pol), 5, rue Deville, Toulouse (Haute-Garonne).
 CHIPART, Saint-Etienne (Loire).
 CRUSSARD, 40, rue Gambetta, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 S. DEFLANE (André), 240 bis, boulevard Saint-Germain, Paris, et 95, Mainzerstrasse, Sarrebruck.

MM.

- S. DOUAT (Albert), 22, rue de la Banque, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
 DUSSERT, 16, rue Auber, Alger (Algérie).
 S. LEBLANC, 148, boulevard du Montparnasse, Paris (14^e).
 S. FANTZEN, 31, rue La-Fontaine, Paris (16^e).
 GUILLET, Saint-Etienne (Loire).
 S. GENTY, 61, rue Saint-Jacques, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 GOURSUECHON, 49, rue Claude-Lorrain, Paris (16^e).
 GRANDJEAN, 9, rue José-Maria-de-Heredia, Paris (7^e).
 GUILLAUME (M.-M.-A.), 8 rue Galli, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 JOUGLET, 22, rue Pierre-Curie, Paris (5^e).
 S. LEPONCE-RINGULT, 14, rue du Cherche-Midi, Paris (6^e).
 S. LÉVY (Paul-Pierre), 9, rue Chernowitz, Paris (16^e) et 60, boulevard Saint-Michel, Paris.
 S. P. LOCHARD, Hanoi (Tonkin).
 S. P. LOHRER, 7, rue d'Avejan, Alais (Gard).
 NADAT, 144 bis, boulevard du Montparnasse, Paris (14^e).
 NIEWIAGLOWSKI, 71, cours Pasteur, Bordeaux (Gironde).
 RIVET, 3, villa Mozart, Paris (16^e).
 ROUHAIN, Bordeaux (Gironde).
 S. P. RUFFI DE PONTÈVÈS-GEVAUDAN (DE), 6, rue du Commandant-de-Latreinty, Saint-Cloud-Montretout (Seine-et-Oise).
 SELIGMANN-LUI, 59, rue de Babylone, Paris (7^e).
 STOUVENOT, 11 bis, rue Cambronne, Nantes (Loire-Inférieure).
 VAUDEVILLE, 10, rue du Palais-de-Justice, Saint-Etienne (Loire).
- § 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRES.
- MM.
- AUBERT, 3, rue d'Alembert, Montauçon (Allier).
 BERTHON, Tunis (Tunisie).
 S. BERNER, Constantine.

MM.

- S. BLOMEL (Fernand-Albert Jean). I, rue de la Tour-de-Aran. Saint-Etienne (Loire).
- S. BLUM-PICARD, 2, rue Blaise-Desgoffe, Paris.
- S. BRUX-CHWILIG, Béthune (Pas-de-Calais).
- S. BUCHER, Metz.
- S. CHANZY, Bordeaux (Gironde).
- S. CHAPPELON, 2, boulevard Morland, Paris (4^e).
- S. DAGALLIER (Henri), Grenoble (Isère).
- S. DAMAS, 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
- S. DALVALON (Henri), avenue Victor-Hugo Scyran (Seine-et-Oise).
- DAVIL, Rodez (Aveyron).
- DELAIS (Louis), Saint-Etienne (Loire).
- DEMAI (André) 35, rue Boulard, Paris (14^e).
- S. DISCOMBES, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- S. DISPOIRS (Pierre), Rabat (Maroc).
- S. DROUARD, 60, boulevard Saint-Michel, Paris.
- S. DUBY, Alais (Gard).
- S. DIAMAS (Lucien), Tananarive (Madagascar).
- S. DURAND (Jules - Armand), Falaise (Calvados).
- S. DURU, Nancy (Meurthe - et - Moselle).
- S. FOYAT D'ANBOX, Toulouse (Haute-Garonne).
- S. FERRAS DE GOULARD, 11, rue du Cherche-Midi, Paris.
- FERRIS (Edmond), 69, boulevard Saint-Michel, Paris.
- S. GALLIOT (Armand), 20, cours Berrial, Grenoble (Isère), et 49, rue Gloriette, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).
- GAMBE, chef du service des mines de la Sarre, Sarrebruck.
- S. GLÉNDRIN, 60, boulevard Saint-Michel, Paris.
- S. GEORGES, Béthune (Pas-de-Calais).
- S. HUCHET, service des mines, Douai (Nord).
- JAILLER, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. LAMY (Pierre-Jules), Valenciennes (Nord).
- S. LÉON (Henri), 69, boulevard Saint-Michel, Paris.
- S. LACROIX (Paul), 81, boulevard Saint-Michel, Paris.
- S. LE BISNÈRES (Robert-Henri), Nancy (Meurthe-et-Moselle).

MM.

- S. LELUR (Armand), 34, rue Bausac, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- S. LEMARQUET, Rabat (Maroc).
- S. LEMERGÉ (Anne), 11, rue Fouques, Douai (Nord).
- LE SURUR (Henri), 14, rue Gambetta, Saint-Etienne (Loire).
- S. LEVI (Georges), Strasbourg.
- LEVA (René - Salomon), Béthune (Nord).
- MALLEI (Raymond-Jules), 60, boulevard Saint-Michel, Paris.
- S. MAYER (Armand), administration française des mines domaniales de la Sarre, Sarrebruck.
- NEVIAN, Saint-Etienne (Loire).
- NICOLLI (Victor), 60, boulevard Saint-Michel, Paris.
- S. PAGEZ, Montpellier (Hérault).
- S. PAVAN, 2, rue de la Muette, Paris (16^e).
- S. PAULI, 60, boulevard Saint-Michel, Paris.
- S. PERIN-PELLIER (Georges), Maison David, Rond-Point, Saint-Etienne (Loire).
- S. POULIEN (Leopold), Tunis (Tunisie).
- S. RABY (Marcel), Hanoi (Indo-Chine).
- S. P. RECHTIG (Paul), 10, rue de la Vaquerie, Metz.
- S. RICHARD (Charles - Louis Edmond), Rennes (Ille-et-Vilaine).
- S. ROUX dit LEROUX (Alfred-Achille-Augustin), 60, boulevard Saint-Michel, Paris.
- S. SASPONS, Caen (Calvados).
- S. SCHURTSCHILSKY, Béthune (Pas-de-Calais).
- S. SEYR, Constantine.
- THIBERT, Caen (Calvados).
- S. TIVOLL, 12, rue Dragon, Marseille (Bouches-du-Rhône).
- S. TRON, Lunoges (Haute-Vienne).
- S. TROU, 60, boulevard Saint-Michel, Paris.
- S. VIGNY (Jean), 1, place du Panthéon, Paris (5^e), et Toulouse (Haute-Garonne).
- S. VIRY D'AYACOURT (Dr) 60, boulevard Saint-Michel, Paris.
- S. WELLS (Henri), ministère Est (chambre 262), place de la République Strasbourg.

§ 4. — ELLVES INGÉNIEURS.

MM.

- BABINET, 60, boulevard Saint-Michel, Paris.

MM.
 S. BERTHLOT, 61, boulevard Saint-Michel, Paris. Id.
 BOYAU, Id.
 BRIZARD (Paul), Id.
 S. BRUN (Georges-Jean), Id.
 CHOLIN, Id.
 DUGAS, Id.
 DUBINEAUX, Id.
 S. HURI, Id.
 LÉVÊQUE (Andre-Marcel), Id.

MM.
 LION (Pierre-Jules), 60, boulevard Saint-Michel, Paris. Id.
 S. MICAUX, Id.
 RIGUIN, Id.
 RAYMOND (Hippolyte), Id.
 RICARD, Id.
 S. ROY, Id.
 SCHNEIDER (Georges), Id.
 THIBAUT, Id.
 S. VIGIER, Id.

2 FONCTIONNAIRES EN CONGÉ, HORS CADRE, EN DISPONIBILITÉ, ETC.

§ 1. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

S. BRUYAERT, 143, avenue de Suffren, Paris (7^e).
 S. DUM, forges et aciéries de la marine et d'Homecourt, 12, rue de La-Rochefoucauld, Paris (9^e).
 S. DUBILLEUL (Andre), 18, avenue des Tilleuls, Paris (16^e), et Chevry-Cossigny (Seine-et-Marne).
 JORDAN (Paul), 4, rue de Luvnes, Paris (7^e).
 S. LABROSSE-LUUYT (Maurice), 9, avenue de l'Opéra, Paris (1^{er}).
 S. P. LAVROGNE administrateur-directeur de la Société « le Coke métallurgique ».
 LAVSIE, 209, boulevard Péreire, Paris (17^e).
 S. LÉVY (Léon), 19, rue de La-Rochefoucauld, Paris (9^e).
 MICAUX, 73, boulevard Haussmann, Paris.
 MÉRIGLAULT.
 S. P. MORETE (Andre), 16, boulevard Malesherbes, Paris, et directeur général de la Société normande de métallurgie, Mondeville (Calvados).
 S. PARENT (Pierre), 8, rue Angélique-Verrin, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 S. PELLÉ (Maxime), 48, rue de Grenelle, Paris (7^e).
 RICUDIAS, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. P. SCHLUMBERGER, 7, rue Las-Cases, Paris (7^e).
 S. SIMON (Gaston-Jules), 15, rue Vauquelin, Paris (5^e).
 S. TARRAFL, 8 avenue Gourgaud, Paris (17^e), et Montluçon (Allier).

§ 2. — INGÉNIEURS ORDINAIRES.

MM.

S. AROX (Alexis), 7, rue d'Edimbourg, Paris (8^e).
 S. AUBRUX, 59, boulevard Raspail, Paris (6^e).
 S. BACHELLERY, 160, boulevard Péreire, Paris (17^e).
 S. BELUGOU, 12, place Vendôme, Paris (1^{er}), et 28, rue Guynemer, Paris (16^e).
 BERNARD (Maurice), 7, rue de la Pompe, Paris (16^e).
 BERR (Raymond), 60, avenue de la Boudonnais, Paris.
 BRISSE, 48, rue de Dunkerque, Paris (9^e).
 S. CHAMPY, 37, rue Washington, Paris (8^e), et Anzin (Nord).
 CHAPUY, 15, rue Alphonse-de-Neuville, Paris (17^e).
 S. FOCQUÉ, 17, avenue Bugaud, Paris (16^e).
 GLASSER (Edouard), 8, square Thiers, Paris (16^e), et 155, avenue Victor-Hugo, Paris (16^e).
 S. HENRY-GRÉARD, 7, rue de Talleyrand, Paris (7^e).
 HENRSCHL, Société des aciéries de Longwy, 33, boulevard Haussmann, Paris.
 S. HERSCHER, 7, rue Georges-Berger, Paris (17^e).
 S. HORTÉAU (Ch.-Em.), 2, square de l'Opéra, Paris (9^e).
 S. LAURENT (Théodore), 89, rue Taitbout, Paris (9^e).
 S. LEBRUN, 4, rue de Commaille, Paris (7^e).
 LÉVY, (Paul-Louis), 2, rue du Maréchal-Marispe, Paris (7^e).
 S. P. MOUTRE, forges de Morvillars, Belfort.

MM.

- S. MARCHAL (Charles), 86, avenue de Malakoff, Paris (16^e), et 59, rue de Provence, Paris (9^e).
 S. MENI (Jules) Société d'exploitation pétrolifères Steana-Romana, 5, boulevard Carol, Bucarest (Roumanie).
 S. NANTEUIL DE LA NORVILLE (DE), 10, rue de Las-Cases, Paris (7^e).
 Nicou (Paul), 17, boulevard Flandrin, Paris (16^e).
 S. POURCEL, 278, boulevard Raspail, Paris (14^e).
 S. ROUER, 40, rue des Poissonniers. Neuilly-sur-Seine (Seine).

MM

- S. SIEGLER (Jean), 33, rue d'Erlanger Paris (16^e).
 S. SOLENT, 3 bis, rue Léo-Delibes Paris (16^e).
 S. ULRICH, 87, boulevard Raspail, Paris (6^e).
 VERLANT, 7 bis, rue Michel-Charles, Paris (12^e).
 S. VICURE (André), 1, rue de l'Alboni, Paris (16^e).
 S. P. WALCKENAER (François), 218, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e) et à Bruay (Pas-de-Calais).

3^e FONCTIONNAIRES EN RETRAITE.

§ 1^r. — INSPECTEURS GÉNÉRAUX.

MM.

- S. AIGUILLON, 71, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris (8^e).
 S. BEAUGEY, 22, rue Caumartin, Paris (9^e), ou 3, avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine (Seine).
 S. DELAFOND, 108, boulevard du Montparnasse, Paris (14^e).
 S. DOUVILLÉ, 207, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 FREYCHINET (DE), 123, rue de la Faisanderie, Paris (16^e).
 GENEAU, 2, rue Henri-IV, Pau, (Basses-Pyrénées).
 S. HATON DE LA GOUPILLIÈRE, 56 rue de Vaugirard, Paris (6^e), et 9, rue du Lycée, Pau (Basses-Pyrénées).
 KELLER 170 bis, boulevard Haussmann Paris (8^e).
 S. LE CHATELIER (Henry), 75, rue Notre-Dame-des-Champs Paris (6^e).
 S. NIVIER, Le Pradet (Var)
 SAUVAGE (Edouard), 14 rue Eugène-Flachat, Paris (17^e)
 S. WORMS DE ROMILLY, 5, rue du Général-Lanlois, Paris (16^e).

§ 2. — INGÉNIEURS EN CHEF.

MM.

- S. AMOT, 4, rue Weber Paris (16^e), et Chaville (Seine-et-Oise)
 S. BARDOLLAU, 3, rue Blaise-Desgoffe, Paris (6^e)
 BOILL, 167, boulevard Malesherbes, Paris (17^e).
 BOUTRON, 66, boulevard Antoine-Gautier, Bordeaux (Gironde).

MM.

- CARCINAGUES, 72, boulevard Richard-Lenoir, Paris (11^e).
 S. CLÉVAULT, 42, rue de Monceau, Paris (8^e).
 DURAND DE GROSSOUVRÉ, 7, rue Mayet-Genotry, Bourges (Cher).
 S. FLVRE, 26, rue Laffitte, Paris (9^e), et 1, avenue Alphonse-XIII, Paris (16^e).
 S. HEURTEAU (Emile), 17, rue de Chichy, Paris (9^e).
 JORDAN (Camillo), 48, rue de Varenne, Paris (7^e).
 LEDOUX, 250 bis, boulevard Saint-Germain, Paris (7^e).
 MEURGEY, 7, rue de Thionville, Toulouse (Haute-Garonne).
 MUSSY, 39, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine (Seine).
 NOBLEMIRE (Gustave), 58, rue de la Boétie, Paris (8^e).
 S. OPPERMAN, 2, rue Gustave-Ricard, Marseille (Bouches-du-Rhône).
 S. P. SOUBEYRAN (DE), 102, boulevard Péreire, Paris (17^e).
 S. VILLAIN, 10, rue Aubert, Paris (9^e)
 VOISIN (Honoré), Saint-Genis-Lava (Rhône).

§ 3. — INGÉNIEURS ORDINAIRELS.

MM.

- BAILLY (Lucien), 11, rue de Rigou, Nancy (Meurthe-et-Moselle).
 DUVERNIER, Tours (Indre-et-Loire)
 S. RATEAU, 40, rue du Colisée, Paris (8^e).

4^e FONCTIONNAIRES DÉMISSIONNAIRES.

§ 1^{er}. — INGENIEURS ORDINAIRES.

MM

BARBU LAMY, 6, boulevard Gambetta Troyes (Aube).

COURTU (Robert), 65, rue d'Alésia, Paris (14^e).

COVELLIERE, 24, rue Edouard-Bollaert, Lens (Pas-de-Calais).

DEYLOU (Albert), supérieur de l'institution Saint-Jean, Saint-Quentin (Aisne)

S DE-CHAMPS, 20 boulevard Diderot, Paris (12^e)

MM.

JAVIER (Marcel), 87, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e).

ILLAUD (André), 26, rue Fabert, Paris (7^e).

S PLECARD, 92, boulevard Raspail, Paris (6^e).

PERRIN (René), 7, rue du Loing Paris (14^e).

VAUCHERET (André) Limoges (Haute-Vienne).

III

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 22 janvier 1922

La séance est ouverte à 15 heures.

M. LE PRÉSIDENT présente le rapport du Comité sur son action pendant le cours de l'année écoulée. Les questions dont il s'est occupé rentrent dans trois catégories principales :

I. — QUESTIONS INTÉRESSANT PERSONNELLEMENT LES CAMARADES.

1° *Indemnités de fonctions.* — Sur le principe du relèvement, satisfaction nous a été donnée par le décret du 4 juin 1921, qui a relevé de 4.000 à 10.000 le maximum de ces indemnités. Déjà, une augmentation de crédits a été obtenue; mais elle est loin d'être suffisante pour permettre l'allocation d'indemnités élevées dans tous les cas où elles seraient justifiées.

Au point de vue de leur répartition, le Comité a maintenu le principe admis par l'Assemblée générale et d'après lequel l'indemnité de fonctions ne doit pas équivaloir à un relèvement général des traitements : elle doit être allouée très largement à tous les ingénieurs ayant des services importants qui ne comportent que peu ou point d'émoluments locaux, et particulièrement aux inspecteurs généraux dont le bon recrutement devient presque impossible, car peu d'ingénieurs en chef peuvent accepter les charges de la résidence de Paris avec des émoluments très inférieurs à ceux que comportent les grands services départementaux ou maritimes; au contraire, les très petits services peuvent être considérés comme suffisamment rémunérés par les traitements; quant aux gros services qui comportent de larges allocations des départements ou des chambres de commerce, nous ne demandons rien pour eux comme indemnités de fonctions, mais seulement la suppression de la retenue de 20 p. 100 si justement critiquée.

Pour réduire les crédits nécessaires, le Comité poursuit l'extension des indemnités payées par l'Office de la navigation pour les ponts et chaussées et par le Ministère du travail pour les mines. Malheureusement pour ce corps, déjà si mal partagé, la suppression du bureau des charbons fait perdre des allo-

cations appréciables et il faut grossir en conséquence les demandes de crédits, toujours si difficiles à obtenir.

2° *Régions libérées.* — Nous poursuivons, avec espoir de succès, la demande d'indemnités spéciales. Par contre, nous avons demandé la suppression de la mesure qui attribue des majorations d'ancienneté aux ingénieurs employés dans ces régions. A notre grand regret, quelques camarades ont cru voir dans ce vœu une méconnaissance de l'importance des services rendus par eux. Nous proclamons hautement que les ingénieurs qui trouvent dans le dur travail des régions libérées l'occasion de se distinguer doivent bénéficier du large choix qu'ils méritent ainsi; mais le fait d'y être employé ne suffit pas, à lui seul, pour justifier un avancement exceptionnel, et c'est par des indemnités spéciales que les gênes qu'il comporte doivent être compensées.

3° *Rétablissement des camarades mobilisés dans la situation qu'ils auraient eue si la guerre n'avait pas retardé leur entrée dans le corps ou leur avancement.* — 4° *Retraites.* — Ces deux questions font l'objet de projets de lois applicables à tous les fonctionnaires; nous ne pouvons donc qu'en suivre l'élaboration. Nous les avons publiés au *Bulletin* et nous prions les camarades qui y verraient des clauses leur paraissant ne pas répondre aux réclamations légitimes des intéressés de nous les signaler, — sans oublier qu'on ne peut demander que des modifications d'une portée générale, à moins d'appuyer les demandes d'arguments tirés de la situation spéciale de nos corps.

5° *Frais de déménagements.* — Les crédits demandés dans le sens de nos demandes ont été refusés par le Parlement. Nous insistons pour que la question soit reprise.

6° *Refus du Ministre de la guerre de donner aux ingénieurs les grades militaires répondant à leur grade civil.* — Nous avons obtenu que le ministère des travaux publics appuie les réclamations des intéressés. Ceux-ci ont formulé des recours contentieux qui ont des chances sérieuses de succès. Nous n'avons pas cru devoir y joindre un recours de notre Association qui, en matière militaire, pourrait prêter à critique et qui, d'ailleurs, amènerait sans doute une modification des décrets, considérés par l'Administration de la guerre comme grossissant outre mesure l'effectif des officiers supérieurs de réserve du génie. La question sera sans doute réglée par les projets à l'étude sur la mobilisation des services civils.

7° *Augmentation des traitements, corrélative de celle que viennent d'obtenir les ingénieurs des travaux publics de l'Etat.* — Tous les camarades savent comment le vote, en faveur de nos

collaborateurs, d'une augmentation de crédit qui leur avait été d'abord refusée, a été une surprise pour tout le monde. Sitôt le vote connu, nous nous sommes préoccupés de la nécessité absolue de ne pas laisser disparaître les différences de traitements qui doivent répondre à la différence des grades. Après avoir pris contact avec les personnalités les plus qualifiées, nous avons reconnu l'impossibilité constitutionnelle de rien obtenir dans le vote du présent budget. En effet, notre chapitre avait été voté sans modification à la Chambre avant celui des ingénieurs des T. P. E. Or, il est de règle que le Sénat ne peut relever un crédit voté par la Chambre d'accord avec le gouvernement et que la Chambre elle-même, quand la loi revient du Sénat, ne peut discuter que les chapitres modifiés par celui-ci. Nous n'aurions donc pu obtenir qu'un résultat : le rejet par le Sénat du crédit voté à la Chambre par les T. P. E., et nous ne voulions en aucune manière intervenir dans ce sens. Il ne nous reste donc qu'à demander, par voie de crédits additionnels au budget de 1922 et d'augmentation de crédits au budget de 1923, que nos traitements soient accrus dans la même mesure que ceux de nos subordonnés. Dans la situation actuelle des finances publiques, le Comité est d'avis qu'il ne faut demander que le strict nécessaire pour maintenir un écart égal (et non proportionnel) à celui qui existait antérieurement entre les divers traitements, c'est-à-dire un relèvement de 2.000 francs de tous les traitements. Nous en avons déjà parlé au Ministre, mais nous demandons à l'Assemblée d'appuyer notre action de son autorité, et aux camarades présents de formuler les suggestions qu'ils auraient à nous adresser à cet égard. Une action individuelle énergique de chacun sur les membres du Parlement qu'il peut toucher sera indispensable pour réussir.

Le Comité a reçu en outre, comme toujours, un certain nombre de réclamations portant sur des questions individuelles. Il a examiné et appuyé, quand il les a reconnues fondées, toutes celles qui soulevaient des questions de droit ou d'intérêt général. Mais il a continué à refuser de s'immiscer dans toutes celles dont la solution dépendait de l'appréciation de la situation et du mérite personnel d'un camarade.

II. — QUESTIONS DE SERVICE.

1° *Examen professionnel pour l'accès des ingénieurs T. P. E. au grade d'ingénieur des ponts et chaussées.* — Le souci constant de tous nos camarades, depuis la loi de 1907, est d'assurer l'entrée dans notre corps, par l'examen professionnel, des agents qui se sont distingués dans le service actif, plutôt que de ceux qui se consacrent surtout à la préparation de cet examen. Une commission du conseil général des ponts, chargée d'étudier

la question, nous a communiqué un projet sur lequel nous avons présenté des observations tendant à simplifier l'examen et à faciliter l'entrée dans notre corps des bons techniciens. Nous savons qu'il en a été tenu compte.

2° *Service des bureaux.* — Les camarades se plaignent vivement de l'insuffisance de l'organisation actuelle des bureaux, qui compromet la bonne marche des services et oblige les ingénieurs en chef ou ordinaires à consacrer une grande partie de leur temps à des détails qui ne devraient pas les absorber. Une occasion nouvelle de nous occuper de la question nous a été donnée par la pétition présentée par les adjoints techniques pour que le recrutement de leur corps soit repris. Nous avons émis l'avis qu'il était dans l'intérêt du service que cette pétition fût accueillie et nous avons signalé la question à tous les ingénieurs en chef. Toutes les réponses reçues nous ont confirmé dans l'opinion que la question avait un intérêt capital et que la reprise du recrutement des adjoints techniques serait fort utile à la bonne marche du service. La question de l'organisation des bureaux est à l'étude au ministère.

3° *Situation de l'ingénieur ordinaire.* — Nous avons constaté les effets fâcheux des campagnes poursuivies pour supprimer l'ingénieur ordinaire ou pour faire de lui un simple auxiliaire de l'ingénieur en chef. Nous avons reconnu la nécessité de prendre des mesures pour maintenir son prestige et son autorité, conditions essentielles de la bonne marche des services. Certains camarades ont proposé, notamment, de modifier l'instruction sur la tenue des bureaux, de manière à donner dans tous les papiers, à l'ingénieur ordinaire, le titre de *chef d'arrondissement*. Toutes suggestions à cet égard seront également les bienvenues.

4° *Remise du service des routes nationales à des agents voyers dans les départements fusionnés.* — L'Association des T. P. E. et plusieurs de ses membres avaient formé des recours pour excès de pouvoir contre les arrêtés prononçant cette remise. Nous avons reconnu que le succès probable de ces recours sera de nature à empêcher les fusions à venir ou même à faire supprimer un certain nombre de celles qui sont réalisées. Sur notre insistance, l'Association des T. P. E. a bien voulu se désister et a obtenu le désistement des autres requérants; nous l'en remercions cordialement. Elle avait demandé, en même temps, certaines garanties pour le choix des agents voyers d'arrondissement, ainsi que la fixation d'un maximum pour le rapport entre l'indemnité donnée par les départements, en cas de fusion, à l'ingénieur en chef et aux subdivisionnaires. Nous nous sommes associés au premier vœu, mais non au second, qui tend à porter atteinte à la liberté des conseils généraux en

les empêchant d'adapter leurs allocations aux situations particulières.

L'article 13 de la dernière loi de finances a d'ailleurs consacré la légalité des fusions avec personnel mixte.

5° *Ports maritimes.* — Nous avons poursuivi la réalisation des mesures étudiées par notre Association pour la création de services d'exploitation dans les ports où ne serait pas établi le régime de l'autonomie. Le Ministère a enfin saisi de la question une commission spéciale, qui a entendu M. VIDAL.

6° *Composition des commissions d'études des règlements de toute nature relatifs aux services des ponts et chaussées.* — Nous avons demandé que ces commissions comprennent toujours des ingénieurs en chef et ordinaires chargés des services intéressés dans les départements et maintenus ainsi en contact quotidien avec les difficultés pratiques de ces services, avec le public et avec le personnel. L'Administration nous a promis de tenir compte de ce vœu.

III. — VIE INTÉRIEURE DE L'ASSOCIATION.

1° *Tournees.* — Nous avons repris la tradition des tournées, en visitant les nombreuses installations hydrauliques de la partie ouest des Pyrénées, dans des autocars fournis par la Compagnie du Midi avant la reprise de ses services publics. La tournée a été un peu moins nombreuse que jadis, à cause sans doute de la hausse des prix. Mais nous y avons constaté la présence de camarades assez nombreux venus pour se renseigner sur des installations analogues à d'autres qu'ils avaient à étudier dans leur service. Quarante-cinq membres du P. C. M., dont douze étaient accompagnés de leur femme ou de leur fille, ont pris part à cette magnifique excursion, très bien organisée par le camarade Riboud. Neuf des fonctionnaires de l'État ou de la Compagnie du Midi, qui ont mis une extrême complaisance à nous renseigner sur leurs travaux, ont bien voulu accepter nos invitations aux repas pris en commun.

2° *Abonnements circulaires.* — Le succès de ce service continue à se développer: 245 souscripteurs ont participé aux 694 abonnements pris.

3° *Service du Bulletin.* — Le camarade LEFORT-LAVAZELLE a bien voulu nous annoncer que la baisse des prix de revient lui donnait les moyens de nous faire bénéficier d'une réduction de 25 p. 100 dans les frais, ce dont nous le remercions.

La suppression du bureau dont disposait le camarade DUPONT au Ministère nous a malheureusement privés du concours pour

lequel nous tenons à lui exprimer encore une fois toute notre gratitude.

Après la lecture de son rapport, M. LE PRÉSIDENT invite les membres de l'Assemblée à formuler leurs observations ainsi que les propositions ou les suggestions qu'ils jugeraient utile de présenter.

M. DEBÈS fait ressortir la nécessité d'établir un plan de campagne en vue d'obtenir les augmentations de traitement et de fixer, avant toute chose, les chiffres qui doivent servir de base aux revendications. Il estime qu'il faudrait profiter de l'occasion fournie par les majorations de traitement accordées aux ingénieurs des travaux publics de l'Etat pour faire disparaître l'anomalie que constitue le chevauchement des traitements des ingénieurs des ponts et chaussées et de ceux de leurs subordonnés.

M. LE PRÉSIDENT répond que le Comité est d'avis de demander seulement une augmentation uniforme de 2.000 francs, correspondant à celle qui est accordée aux classes supérieures des ingénieurs des travaux publics de l'Etat, de manière à rétablir les écarts antérieurs. Le Comité avait songé à prévoir une augmentation de 3.000 francs pour les inspecteurs généraux. Mais il a préféré s'en tenir à la formule simple de l'augmentation uniforme, convaincu qu'on aurait plus de chance d'obtenir 2.000 francs en les demandant fermement et en justifiant d'une façon très sérieuse cette demande.

M. MYSOŃ soulève la question des indemnités familiales et pense qu'on réussirait peut-être mieux sur ce terrain, notamment auprès des parlementaires, à obtenir une amélioration sérieuse de situation pour les camarades qui en ont le plus urgent besoin.

M. LE PRÉSIDENT est très partisan des indemnités familiales et fait campagne depuis longtemps pour qu'elles soient portées au delà des chiffres dérisoires actuels et rendues proportionnelles aux traitements. Mais il constate que la solution, sur ce point, sera nécessairement commune à tous les fonctionnaires et qu'on n'a aucune raison spéciale à invoquer pour faire aboutir promptement une demande qui n'a rien de commun avec ce qui motive la demande actuelle : la comparaison entre les traitements des ingénieurs des ponts et chaussées et ceux des ingénieurs des travaux publics de l'Etat.

M. STABLO croit dangereux de lier les deux questions et propose une nouvelle échelle de traitements :

- Les ingénieurs ordinaires, de 14.000 à 18.000 francs;
- Les ingénieurs en chef, de 20.000 à 24.000 francs;
- Les inspecteurs généraux, de 27.000 à 30.000 francs.

M. PRINCE insiste pour l'amélioration de la situation des inspecteurs généraux.

M. BÈS DE BRUC expose que les inspecteurs généraux des mines touchent des indemnités de fonctions de 2.000 à 3.000 fr. par an. Une étude relative à la répartition des indemnités de fonctions dans le corps des mines a montré que les inspecteurs généraux de 1^{re} classe des mines étaient, en ce qui concerne les émoluments accessoires, un peu au-dessous de la moyenne du corps, et que les inspecteurs généraux de 2^e classe se trouvaient dans le premier tiers.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que le Comité a jusqu'ici réclame surtout le relèvement des indemnités de fonctions, de manière à assurer aux ingénieurs qui ont des services importants, ne comportant pas d'allocations locales, des indemnités rendant leur situation pécuniaire comparable non à celle des postes qui comportent des émoluments exceptionnels, mais à celle des postes moyennement avantageux. Il a obtenu l'adhésion de principe des pouvoirs publics et poursuit le vote des crédits nécessaires à la réalisation de la mesure. Mais il est certain qu'on n'obtiendra pas à la fois ces crédits et ceux qu'exigerait un relèvement général aussi marqué que le propose M. SIBLO. L'Assemblée doit dire si elle entend continuer à porter son principal effort sur l'atténuation des inégalités que comportent les émoluments actuels au moyen des indemnités de fonctions, ou bien si, en adoptant la motion proposée, elle y renoncera pour relever de la même somme tous les traitements. Il insiste sur l'impossibilité de demander les deux à la fois dans la situation critique où se trouvent les finances publiques, par suite de la difficulté du recouvrement des indemnités dues par l'Allemagne.

MM. PRINCE et LEVAILLANT font observer que, d'après un vote précédent, l'Assemblée générale a marqué sa préférence pour l'augmentation des traitements, plutôt que pour le relèvement des indemnités.

M. DEBÈS signale l'intérêt que présente le relèvement des traitements, à cause de la retraite. En ce qui concerne les indemnités, il estime que peu d'ingénieurs n'en touchent pas.

M. MASSON demande aux titulaires des services importants, qui bénéficient de larges indemnités, de ne pas s'opposer à la réalisation du programme exposé par le Président.

M. DEBÈS insiste pour le relèvement général des traitements, déclarant que l'augmentation de crédits nécessaire à celle qui est proposée serait de 4.770.000 francs par an.

M. LE BESNERAIS appuie la proposition de M. DEBÈS, estimant que le traitement est plus sûr que les indemnités et qu'il

vaut mieux commencer par demander plus, quitte à réduire par la suite ses prétentions.

Il ajoute que le P. C. M. devrait intervenir auprès de l'Administration pour que son avis soit pris sur la répartition des indemnités.

La proposition présentée par MM. DEBÈS et STABLO est appuyée par M. PRINCE, qui désire la voir aboutir avant la révision générale des traitements des fonctionnaires.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée.

M. PARENT reprend la question de la réduction de 20 p. 100 sur les allocations des départements et des chambres de commerce et insiste à nouveau pour la répartition intégrale du produit de la retenue.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que la réduction de 20 p. 100 a pour but de rendre disponible une partie du crédit répondant aux traitements et de la répartir chaque année en indemnités de fonctions; c'est un prélèvement sur la part des plus favorisés au profit de ceux qui le sont le moins. La répartition des indemnités, se faisant au début de l'année, ne peut pas épuiser les disponibilités, car il faut toujours réserver une marge pour les imprévus. Mais il a été entendu avec le directeur du personnel que le reliquat donnerait lieu désormais à une distribution supplémentaire, au mois de janvier, assurant l'emploi intégral des retenues, conformément à leur objet.

M. MASSON signale le caractère abusif de la circulaire du 24 mars 1909, en vertu de laquelle les traitements des fonctionnaires du contrôle peuvent être imputés en partie sur les frais de contrôle, dans les cas où les sommes à répartir entre eux excèdent 10.000 francs et où l'importance du contrôle a conduit à réduire leurs attributions normales.

MM. DE PERCEVAL et VERRIÈRES se joignent à M. MASSON pour faire ressortir l'injustice et le danger d'une semblable limitation.

M. LE PRÉSIDENT met alors aux voix la proposition relative à la suppression de la réduction de 20 p. 100, complétée par celle qui concerne la non-limitation des frais de contrôle.

Toutes deux sont adoptées à l'unanimité.

M. BROUHAIRE attire l'attention de l'Assemblée générale sur la diminution du prestige et de l'autorité des ingénieurs des ponts et chaussées, qui résulte des mesures prises depuis quelque temps en ce qui concerne le titre, les traitements et le rôle de leurs subordonnés. Il demande à l'Assemblée d'adopter la motion suivante, signée d'un certain nombre de camarades :

« La loi de finances qui vient d'être votée par le Parlement a décidé le relèvement de l'échelle des traitements des ingénieurs

et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat, sans qu'aucune mesure corrélative soit prise à l'égard des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines.

» L'Administration supérieure semble avoir admis le fait sans protestation, ce qui paraît impliquer de sa part la reconnaissance d'une diminution dans le rapport des valeurs que représentent pour elle les corps des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines et le corps des ingénieurs des travaux publics de l'Etat.

» Cette mesure ne doit pas être considérée isolément. Antérieurement à elle, certaines tendances se sont déjà manifestées et certains faits se sont produits, portant atteinte au prestige moral et matériel des corps des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines et constituant, groupés en faisceau, d'inquiétants symptômes pour l'avenir de ce corps.

» Il convient de rappeler, notamment :

» 1° L'attribution aux subdivisionnaires des ponts et chaussées et des mines du titre d'ingénieur;

» 2° L'exagération du nombre des élèves ingénieurs sortant chaque année des écoles d'application;

» 3° Les assurances données au Parlement pour la suppression du plus grand nombre possible de postes d'ingénieurs ordinaires;

» 4° L'invitation tacite faite aux ingénieurs de rechercher l'amélioration des conditions matérielles de leur poste par l'appel au concours financier des collectivités locales pour lesquelles ou près desquelles ils travaillent. Si ce concours se justifie comme appoint à un traitement déjà insuffisant pour subvenir aux besoins moyens de l'existence, il paraît difficilement admissible que les ingénieurs aient à compter sur lui pour satisfaire aux exigences présentes de la vie quotidienne actuelle.

» Un groupe de camarades estime que l'ensemble de faits et de tendances, dont l'énumération sommaire ci-dessus ne donne qu'une idée incomplète, soulève une question de la plus haute gravité, qui intéresse non seulement l'existence présente des deux corps, mais aussi leur avenir; que cette question mérite de faire l'objet d'un examen d'ensemble du Comité du P. C. M. et d'être soumise à l'Assemblée générale. »

La lecture de cette motion est suivie d'applaudissements.

M. BÈS DE BERC l'appuie en ce qui concerne les mines.

A propos du titre d'ingénieur et de la confusion qui en résulte, MM. CORBEAUX, LÉHOUCHE, DE PERCEVAL, MASSON, PRINCE et WATIER citent des faits montrant combien les situations hiérarchiques sont souvent méconnues; ils indiquent diversés me

sures qui pourraient être étudiées en vue de les faire mieux respecter.

M. VERRIÈRES profite de l'occasion pour signaler le danger que présente la concentration des ingénieurs ordinaires auprès des ingénieurs en chef, qui tendrait à faire des premiers les chefs de bureau des seconds et à leur ôter toute autorité personnelle et tout contact avec le public.

M. PRINCE appuie cette motion, en insistant sur ce fait que la valeur des ingénieurs des ponts et chaussées vient de ce qu'ils débutent dans la carrière comme chefs de leur service et qu'on les amoindrirait en les plaçant sous une tutelle constante de leurs ingénieurs en chef, et en leur enlevant ainsi une grande partie de leur initiative.

M. COUTURIER se rallie à la proposition, en faisant observer toutefois que la résidence commune dans un centre important présente des avantages pratiques et n'implique pas forcément la subordination étroite.

M. VERRIÈRES présente la motion ci-après :

« Le P. C. M., considérant que, pour la bonne formation des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines, il est désirable que les ingénieurs ordinaires soient, dès le début de leur carrière, véritablement chefs d'un service et en contact avec le public, demande que l'Administration renonce à poursuivre la suppression des arrondissements et la concentration des ingénieurs au chef-lieu du département. »

Les motions de MM. BROQUAIRE et VERRIÈRES, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Personne n'ayant plus d'observations à présenter, M. BURGIN, trésorier de l'Association, donne lecture du compte rendu ci-après de la gestion financière de l'exercice 1920-1921, qui a été vérifiée par MM. OURSON, LEHOUCIU et LIPMANN, désignés par l'Assemblée générale.

Comptes de l'année sociale 1920-1921.

L'article 13 des statuts stipule que l'Assemblée générale est appelée à approuver les comptes de l'année sociale précédente.

J'ai, en conséquence, l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de l'année sociale 1920-1921 qui comprend la période écoulée du 1^{er} novembre 1920 au 31 octobre 1921.

Le nombre des adhérents était de 861 au 1^{er} novembre 1920.

Au cours de l'année sociale écoulée, nous avons enregistré 80 adhésions nouvelles.

Le nombre des membres démissionnaires ou décédés s'est élevé à 19.

Le nombre des sociétaires au 1^{er} novembre 1921 est, dès lors, de 922.

Les sociétaires se répartissent ainsi :

Sociétaires perpétuels : 94, dont 85 vivants;

Souscripteurs annuels : 837.

Total égal : 922.

RECETTES.

1^o COTISATIONS.

Les cotisations suivantes ont été perçues :

a) Cotisations de l'exercice :

270 cotisations à 30 francs.	8.100	»	} 17.505 »
349 cotisations à 20 francs.	6.980	»	
89 cotisations à 15 francs.	1.335	»	
109 cotisations à 10 francs.	1.090	»	

817 (1).

b) Cotisations arriérées :

11 cotisations à 30 francs.	330	»	} 470 »
4 cotisations à 20 francs.	80	»	
4 cotisations à 15 francs.	60	»	

2^o RECETTES DIVERSES.

Recettes diverses, dont 2.515 francs concernant le produit de la souscription pour le « Souvenir des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines tués à l'ennemi »	2.691	»
---	-------	---

3^o INTÉRÊTS DE VALEURS MOBILIÈRES ET DE DÉPÔTS EN BANQUE.

a) Coupons de titres en dépôt au Crédit industriel et commercial.	2.347	31	} 2.455 11
b) Intérêts servis par le Crédit industriel et commercial.	37	80	
c) Intérêts provenant du remboursement de bons de la Défense nationale.	70	»	

TOTAL des recettes de l'exercice 23 121 11

(1) Vingt camarades n'ont pas encore acquitté leur cotisation relative à l'année sociale 1920-1921.

DEPENSES.

1 ^{er} Frais généraux d'administration (comptes de l'agent comptable : 7.342 francs; comptes de chèques postaux : 22 fr. 35; comptes du Crédit industriel et commercial : 35 fr. 35).....	7.399 70
2 ^e Tournées et voyages et réception d'ingénieurs étrangers (excédent des dépenses : 13.062 fr. 60, sur les recettes : 12.447 fr. 50).	615 10
3 ^e Diners (excédent des dépenses : 5.016 francs, sur les recettes : 4.200 francs).	816 »
4 ^e Publications de l'Association (<i>Bulletin du P. C. M.</i>).....	4.174 10
5 ^e Abonnements collectifs (excédent des dépenses : 15.206 fr. 35, sur les recettes : 12.688 francs).....	2.518 35
6 ^e Souscriptions diverses.	500 »
7 ^e a) Dépenses diverses (dont 2.515 francs concernant le montant de la souscription pour le « Souvenir des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines tués à l'ennemi »). 2.619 10	} 2.977 60
b) Remboursement des frais de transport en chemin de fer des membres du Comité résidant en province. 358 50	
TOTAL des dépenses de l'exercice.....	19.000 85
Recettes.	23.121 11
Dépenses.	19.000 85
Excédent des recettes.....	4.120 26

à verser, conformément aux statuts, au fonds de réserve.

Il résulte des indications qui précèdent que le produit des cotisations annuelles excède de plus de 1.000 francs le chiffre de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation sensible du nombre des sociétaires annuels. Nous avons été particulièrement heureux d'enregistrer l'adhésion de nombreux camarades élèves à l'École des ponts et chaussées et à l'École des mines.

Grâce à l'achat de titres, le produit des intérêts de nos valeurs est aujourd'hui presque le double de ce qu'il était avant la guerre.

Toutefois, si les recettes ont subi une progression intéressante, les dépenses, de leur côté, ont naturellement augmenté en raison du renchérissement de toutes choses et des frais nécessités par l'activité toujours plus grande de notre Association. Les frais généraux d'administration accusent un excédent de 3.000 francs environ sur ce qu'ils étaient dans l'exercice précédent. Cette augmentation est due à la majoration du prix des papiers, imprimés, affranchissements, et aussi à l'imputation à ce chapitre d'une partie des frais généraux relatifs à l'organisation du banquet de janvier 1921 et de la tournée des Pyrénées.

Les abonnements collectifs figurent pour une dépense de 2.518 fr. 35. Cet excédent provient, d'une part, de la hausse brusque des prix des rouleurs et emballage-cartonnés et, d'autre part, de l'augmentation par les éditeurs des prix des abonnements qui se sont produites après que les abonnements collectifs avaient été souscrits et parfois déjà payés par les camarades abonnés. Des circonstances aussi exceptionnelles ne paraissent pas d'ailleurs devoir se reproduire, de sorte que l'équilibre sera réalisé désormais sensiblement entre les recettes et les dépenses de cette catégorie.

I. — FONDS SOCIAL.

Le fonds social, constitué par l'accumulation des cotisations des souscripteurs perpétuels, s'élevait au 31 octobre 1920 à..... 21.300 »

Il s'est augmenté pendant l'année 1920-1921 des versements effectués :

a) Par 5 souscripteurs qui ont entièrement rédimé leurs cotisations au tarif de 300 francs.....	1.500 »
b) Par 11 souscripteurs qui ont continué à effectuer des versements partiels de 50 francs sur la cotisation de 200 francs.	550 »
c) Par 2 souscripteurs qui se sont libérés des deux versements de 50 francs qu'ils avaient encore à effectuer.	200 »
	<u>2.250 »</u>

Le fonds social est, dès lors, au 31 octobre 1921, de..... 23 550 »

II. — FONDS DE RÉSERVE.

Le fonds de réserve, auquel sont versés les excédents annuels des recettes courantes sur les dépenses, s'élevait au 1^{er} novembre 1921 à 42.104 70

L'excédent des recettes sur les dépenses de l'année sociale 1920-1921 s'élève à 4 120 26

Le fonds de réserve est, dès lors, au 31 octobre 1921, de.... 46 224 96

L'ensemble du fonds social et du fonds de réserve s'élève à :

23.550 fr. + 46.224 fr. 96 = 69.774 fr. 96.

Il a été utilisé en achat de valeurs mobilières. Au cours de l'exercice, nous avons souscrit à 600 francs de rente 6 p. 100 1920.

Les valeurs en portefeuille comprennent actuellement :

	Prix d'achat (frais compris).
120 francs de rente française 3 p. 100.....	3.950 15
86 francs de rente française 3 p. 100 1916.....	1.505 »
85 francs de rente française 4 p. 100 1918.....	1.504 50
500 francs de rente française 5 p. 100 1920.....	10.000 »
600 francs de rente française 6 p. 100 1920.....	10 020 05
10 obligations du Crédit foncier (communales 1891).....	3.095 95
7 obligations du Crédit foncier (foncières 1913).....	3.378 35
1 obligation du Crédit foncier (communale 1920).....	492 95
14 obligations Ouest 2 1/2 p. 100.....	5.459 32
6 obligations P.-O. 2 1/2 p. 100.....	2.544 05
20 obligations Bourbonnais 3 p. 100.....	8.773 61
9 obligations Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan...	3.629 25
10 obligations Chemin de fer franco-éthiopien 3 1/2 p. 100....	3.587 90
	<u>58 871 71</u>

Il résulte des données précédentes qu'il reste disponible à la fin de l'année 1920-1921 une somme de 69.774,96 — 58.871,71 = 10.903 25

Une partie de cette somme a été employée à l'achat de bons de la Défense nationale dont le montant s'élève, au 31 décembre 1921, à.....	7.920 »
Le reliquat disponible est donc, au 31 octobre 1921, de.....	2.983 25
	<hr/>
Il est égal à l'encaisse de la Banque.....	1.145 75
augmente de l'encaisse de l'agent comptable.....	1.837 50
	<hr/>
Soit.....	2.983 25

Tel est le résumé des comptes que le Comité d'administration a l'honneur de soumettre à votre approbation.

Le Trésorier,
BURQUIN

L'approbation des comptes, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT proclame le résultat du scrutin qui a été ouvert pour le renouvellement partiel du Comité :

Il rappelle que l'Assemblée avait à élire :

1° Six membres pour trois ans, en remplacement d'un nombre égal de membres sortants non rééligibles aux termes des statuts : MM. BÈS DE BERC et LOIRET, ingénieurs en chef des mines; BERTRAND et RIBOUD, ingénieurs en chef des ponts et chaussées; BURQUIN et NAUD, ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées;

2° Un membre pour un an en remplacement de M. VALETTE, affecté au service des travaux publics de l'Indo-Chine;

3° Un élève ingénieur pour deux ans, en remplacement de M. ROUELLE, nommé ingénieur.

RÉSULTAT DU SCRUTIN.

Le nombre des votants a été de.....	293
A déduire : bulletins blancs ou nuls.....	13
	<hr/>
Nombre de suffrages exprimés.....	280
	<hr/>
Majorité absolue.....	141

Sont élus :

MM.

DE PONTEVARS, I. C. M.....	278	voix.	élu pour 3 ans.
MILLOT, I. C. P.....	278	—	—
JOURDAIN, I. O. P.....	278	—	—
DARGENFON, I. O. P.....	278	—	—
BROQUAIRE, I. O. P.....	278	—	—
DEBÈS, I. C. P.....	268	—	—
SILVANÉ, I. O. P.....	276	—	—
BERTHELOT, E. I. M.....	279	—	pour 2 ans.

M. LE PRÉSIDENT invite le nouveau Comité à se réunir immédiatement pour constituer son bureau. La présence de tous les membres est d'autant plus nécessaire que le Comité aura à élire un nouveau président. M. COLSON rappelle qu'il avait invoqué l'excès de ses occupations pour ne pas accepter ces fonctions; néanmoins, il a fait son possible pour s'en acquitter de son mieux. Mais il manquerait d'autorité et de conviction pour soutenir les propositions d'augmentation qui ont été votées tout à l'heure, dans la situation financière actuelle de la France.

M. BREYNAERT est l'interprète de plusieurs camarades, qui sont consternés par la décision du président, pour lui demander si elle est irrévocable et s'il ne cédera pas aux instances qui lui seront faites.

M. LE PRÉSIDENT répond que, malgré les difficultés budgétaires, il avait reconnu la nécessité absolue d'obtenir le rétablissement de l'équilibre des traitements, qui a été rompu par l'élévation accordée aux ingénieurs des travaux publics de l'Etat, de manière à conserver la possibilité du recrutement au choix par le rang et l'écart nécessaire au maintien des situations hiérarchiques. Mais demander plus, au moment où la difficulté d'assurer le recouvrement des sommes dues par l'Allemagne met le pays à deux doigts d'une catastrophe financière, lui serait impossible. Le Comité a soutenu énergiquement une politique qui tendait à rétablir un certain équilibre entre tous les postes importants d'ingénieurs, dont les uns donnent lieu à des allocations locales élevées et les autres n'en procurent aucune, en réclamant pour les derniers de fortes indemnités de fonctions et pour les premiers seulement la réduction de la retenue de 20 p. 100. Il ne peut pas, aujourd'hui, démentir tout ce qu'il a dit, en demandant une augmentation générale des traitements qui dépasserait ce qu'impose absolument le vote du Parlement.

M. WATER, comme vice-président, déclare que les membres du Comité ayant donné, non seulement leur appui, mais leur adhésion personnelle à la ligne de conduite du président, n'ont plus qu'à se retirer.

M. LANOS demande si, en présence des déclarations de M. le Président, il n'est pas possible de revenir sur le vote relatif aux traitements.

M. OURSON appuie cette proposition, d'autant plus que la question de confiance n'avait pas été posée au moment où ce vote est intervenu.

M. VIDAL fait d'ailleurs observer que le nombre des votants constituait une fraction infime des deux corps et qu'il y aurait intérêt à faire un référendum.

M. Masson demande une suspension de séance.

La séance est suspendue pendant dix minutes.

A la reprise, M. BROQUAIRE, au nom des camarades qui ont présenté la motion précédemment votée, déclare se rallier aux propositions de M. le Président et demande à l'Assemblée de le suivre sur le terrain des traitements et sur celui de la répartition des indemnités.

M. MASSON, tout en maintenant le principe de la proposition DEBÈS, fait la plus entière confiance au Comité pour agir au mieux des intérêts du corps.

M. LE PRÉSIDENT, voulant éviter toute équivoque, déclare qu'il lui est impossible de demander aux pouvoirs publics plus que ce qu'on est forcé de réclamer, fût-ce pour se rabattre en cas d'échec sur un chiffre moindre; ce serait donner un exemple indigne des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines. Il est prêt à insister aussi énergiquement que possible pour l'augmentation de 2.000 francs, en rappelant d'ailleurs que le succès dépend de l'action individuelle de chacun des membres du corps.

Après un échange de vues entre MM. DEBÈS, LEVAILLANT et VIDAL, la motion suivante est mise aux voix :

L'échelle des traitements de 14.000 à 30.000 francs est considérée comme la seule équitable et celle qu'il est désirable d'obtenir; mais, en égard à la situation budgétaire, l'Assemblée générale fait confiance au Comité pour poursuivre la réalisation du programme d'améliorations développé par son président.

Cette motion, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 18 h. 15.

Le Secrétaire,

DEGOVE.

Le Président.

C. COLSON.

Procès-verbal de la séance tenue par le Comité à l'issue de l'assemblée générale.

Le Comité constitue son bureau et nomme : M. COLSON, président; MM. DE PONTÈVES et WATIER, vice-présidents; M. DARGENTON, trésorier; M. DEGOVE, secrétaire; M. BROQUAIRE, secrétaire adjoint.

M. DARGENTON expose que des négociations ont déjà été entamées par M. BUQUIN, trésorier sortant, en vue d'obtenir le remboursement de deux obligations Bourbonnais amorties. Afin de faciliter le règlement de cette affaire, la décision suivante est prise :

« Le Comité donne pouvoirs nécessaires à M. BURGUM pour poursuivre le remboursement des deux obligations Bourbonnais amorties. signer tout bordereau de transfert et autres pièces pour régler cette affaire. »

La séance est levée à 18 h. 30.

Le Secrétaire,
DEGOYE.

Le Président,
C. COLSON.

IV

Composition du Comité et du Bureau élu le 22 janvier 1922.

NOMS.	GRADES.	ADRESSES.	SORTANT à la FIN DE
<i>Président :</i>			
MM.			
COLSON (Clément)	Insp. G. P. C.	2, rue de La Planche, Paris (VII ^e)	1922
<i>Vice Présidents :</i>			
DE PONTEVÈS	Ing. C. M.	24, boulevard Saint Germain, Paris (VII ^e)	1924
WATIER	Ing. C. P. C.	Orléans (Loiret)	1922
<i>Secrétaire :</i>			
DEGOVE	Ing. O. P. C.	1, place Valhubert, Paris (XIII ^e)	1923
<i>Secrétaire adjoint :</i>			
BROQUAIRE	Ing. O. P. C.	2, rue Jean-Jacques Bol, Bordeaux	1924
<i>Trésorier :</i>			
DARGENTON	Ing. O. P. C.	2, rue de Suez, Paris (XVIII ^e)	1924
<i>Membres :</i>			
VIDAL	Insp. G. P. C.	3, avenue Mozart, Paris (XVI ^e)	1922
MILLOT	Ing. I. C. P.	8, avenue Fremet, Paris (XVI ^e)	1924
RICHARD (Henri)	Ing. C. P. C.	Angoulême (Charente)	1922
DEBÈS	Ing. C. P. C.	2, rue Duguay Trouin, Rouen (Seine Inf.)	1924
DETÈVE	Ing. C. P. C.	25 rue de la Nuée-Bleue, Strasbourg	1922
PARENT	Ing. C. P. C.	Beauvais (Oise)	1923
HUCHET	Ing. O. M.	Valenciennes (Nord)	1923
LOURDAIN	Ing. I. O. P.	15, avenue Ledru-Rollin, Paris (XII ^e)	1924
SALVANÉ	Ing. O. P. C.	Châlons-sur-Marne (Marne)	1922
LE BOURHIS	Ing. O. P. C.	Le Havre (Seine Inférieure)	1923
JACQUET	Ing. O. P. C.	Nancy (Meurthe-et-Moselle)	1923
BERTHELOT	Élève I. M.	60, boulevard Saint-Michel, Paris (VI ^e)	1923

M. LE CREURER, agent comptable, 117, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (VI^e).

V

Banquet de l'Association professionnelle

DES INGÉNIEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES ET DES MINES

Du 22 janvier 1922,

Présidé par M. LE TROCQUER, Ministre des Travaux publics.

M. LE TROCQUER, Ministre des travaux publics, nous a fait l'honneur de présider, le 22 janvier 1922, notre banquet annuel au Palais d'Orsay. M. RIO, sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, a bien voulu se joindre à lui, ainsi que MM. MILAN, sénateur, et Alexandre VARENNE, député, rapporteurs du budget du ministère des travaux publics.

Se sont également rendus à notre invitation : MM. COLLARD-HOSTINGUE, chef du cabinet du Ministre; Jean BENOIST, chef du service des études au cabinet du Ministre; BENOIST DE BEAUPRÉ et NETTER, sous-directeurs; BOUVET, TRILLAT, GOSSELIN, DOURVAGUE, chefs de bureau; COTTINET, président; OUDINET, COZIC, vice-présidents, et BOUCHÉ, secrétaire général de l'Association des ingénieurs des travaux publics de l'Etat. Cent huit camarades ont pris part au banquet.

Au dessert, M. LE PRÉSIDENT de l'Association du P. C. M. a remercié le Ministre en ces termes :

Monsieur le Ministre,

En me félicitant d'avoir, pour la seconde fois, l'honneur de vous remercier d'être venu présider notre réunion annuelle, je me demande vraiment si nous oserons encore, dans l'avenir, continuer la tradition rétablie l'an dernier. Car les deux fois, entre le moment où vous avez accepté notre invitation et la date du banquet, le ministère a donné sa démission. J'aime à penser pourtant que cette coïncidence répétée n'implique aucun rapport de cause à effet. En tout cas, le départ du ministère ne nous a jamais fait craindre que notre invitation devienne sans objet : nous savions que nous aurions, avec nous, en tout cas, le camarade Le Trocquer. Nous ne doutions pas, d'ailleurs, qu'il dût être aujourd'hui ici comme Ministre des travaux publics, certains qu'aucun président du Conseil ne se priverait du concours de celui qui vient de réussir cette œuvre si difficile de faire voter une convention assurant l'avenir des chemins de fer et ne voudrait charger un autre Ministre de mettre en œuvre l'organisation que vous avez défendue et fait triompher devant le Parlement. (Applaudissements.)

Je remercie, en même temps, le chef éminent de notre marine marchande et de nos ports, les rapporteurs dans les deux Chambres de notre

budget et nos amis de l'administration centrale et de l'Association des ingénieurs des travaux publics de l'Etat, de s'être rendus à notre invitation.

Je voudrais bien, Monsieur le Ministre, pouvoir ne vous parler que du plaisir d'être avec vous et n'avoir pas à vous rappeler les vœux de nos camarades. Je ne vous présenterai pas de longs cahiers de revendications, mais je suis bien obligé de vous dire combien nous sommes tous émus de voir que, dans les améliorations qui sont apportées à la situation des fonctionnaires, les ingénieurs des ponts et chaussées et des mines sont si rarement parmi les favorisés.

Depuis que j'ai l'honneur de présider la nouvelle Association, nous nous sommes toujours arrêtés, pour les demandes que nous aurions pu adresser aux pouvoirs publics, devant l'idée que, dans l'état actuel des finances publiques, il ne fallait pas ouvrir la porte aux dérogations à la fameuse péréquation et que, depuis que les traitements étaient fixés pour tous les corps de fonctionnaires d'après la même échelle, il n'y avait plus rien à demander spécialement pour l'un d'eux sur ce point.

Or, nous avons appris, il y a quelques jours, que nos collaborateurs des travaux publics de l'Etat, plus entreprenants que nous, avaient aussi été plus heureux. Nous nous sommes félicités de voir reconnaître leurs mérites et améliorer leur situation. Mais nous avons senti en même temps que nous étions un peu oubliés. Je puis le dire sans avoir l'air de parler pour moi, puisque jamais je n'ai touché un traitement d'ingénieur des ponts et chaussées depuis ma sortie de l'Ecole.

Quand les pouvoirs publics ont reconnu que les techniciens devaient être traités un peu autrement que les fonctionnaires qui ne sont pas, comme eux, sollicités chaque jour au dehors par l'offre de situations bien meilleures que celles que leur fait l'Etat, beaucoup de nos camarades ont pensé que le moment était venu de faire valoir l'insuffisance très réelle de leurs émoluments. Ils n'ont pas voulu, cependant, dans la situation budgétaire si grave où se trouve la France, formuler intègralement les demandes que la situation eût justifiées et réclamer l'augmentation proportionnelle qu'il serait naturel de voir réaliser dans tous les traitements. Mais il leur est impossible de ne pas demander au moins une augmentation égale à celle qui a été donnée aux plus anciens et aux plus méritants de leurs collaborateurs, pour les ingénieurs de tous grades des ponts et chaussées et des mines.

Le refus de cette mesure de péréquation serait véritablement une injustice pour les anciens conducteurs, sous-ingénieurs ou ingénieurs des travaux publics de l'Etat entrés dans le corps des ingénieurs des ponts et chaussées. Beaucoup d'entre eux avaient longtemps servi dans les fonctions actives avant de passer leur examen et ne sont pas sûrs, en raison de leur âge, d'arriver au grade d'ingénieur en chef. Serait-il admissible qu'ils n'eussent pas devant eux un avenir supérieur à celui qu'ils auraient réalisé s'ils n'avaient pas obtenu un grade conquis par de dures épreuves, et qu'ils atteignent le même traitement bien plus tard qu'ils n'y seraient arrivés s'ils n'avaient pas réussi dans l'examen professionnel ?

Il nous semble qu'il y a là quelque chose à faire. Je ne prétends, bien entendu, vous soumettre aujourd'hui aucune demande formelle et précise. Mais les membres de notre Association étaient tantôt, à l'Assemblée générale, singulièrement préoccupés à la pensée qu'ils allaient être obligés de solliciter à leur tour les pouvoirs publics, qu'ils auraient à demander à leur chef et ami un grand effort et un effort difficile pour rétablir l'équilibre qui vient d'être détruit. Nous ne demandons certes pas que l'Etat porte jamais les émoluments qu'il nous donne au niveau de ceux que quelques-uns d'entre nous trouvent dans les postes particulièrement favorisés, où les autorités locales, qui apprécient leur concours, ajoutent au traitement fixe les allocations les plus fortes. Mais nous voudrions que tous les traitements fussent un peu améliorés et, en même temps, que les inégalités qui résultent du fait que beaucoup de postes ne comportent pour ainsi dire pas d'émoluments accessoires soient atténuées, afin que partout la rémunération soit en rapport avec les services rendus.

Il est essentiel, en effet, que les ingénieurs chargés de services importants, pour lesquels les autorités locales, départements ou chambres de commerce, n'ajoutent rien au traitement, trouvent dans l'augmentation des indemnités de fonctions une juste compensation. Sur ce point, nous vous devons déjà une grande gratitude, puisque c'est à vous, Monsieur le Ministre, que nous devons le décret en vertu duquel ces indemnités de fonctions pourraient monter jusqu'à 10.000 francs. Mais il faut que les crédits votés permettent à ce maximum de devenir une réalité.

Nous n'avons jamais considéré les indemnités de fonction comme devant constituer une augmentation des traitements de tous les ingénieurs. Nous reconnaissons que, dans certains services peu importants, le traitement normal représente une rémunération à peu près suffisante et que, d'autre part, dans beaucoup de services importants, les allocations données par les autorités locales ajoutent tout ce qu'il faut aux traitements de l'Etat. En ce qui concerne ces derniers, le seul désir que nous ayons et que nous avons déjà maintes fois formulé, est que le montant des allocations accordées aux ingénieurs par les chambres de commerce ou par les départements, ne soit plus réduit, comme il l'est toujours, dans une proportion notable par les retenues faites pour pouvoir payer les traitements et les indemnités des autres ingénieurs.

Ainsi, pour les ingénieurs favorisés par de fortes allocations des localités, nous ne demandons pas d'indemnité de fonctions; nous insistons seulement pour qu'on ne leur retienne plus 20 p. 100 de celles qu'ils ont acquises par les services rendus aux départements, aux villes et aux chambres de commerce. Mais, pour ceux qui ont des services importants et qui ne touchent rien que de l'Etat, c'est une nécessité absolue, si on veut que ces services ne soient pas absolument désertés, d'ajouter au traitement une indemnité de fonctions qui atténue l'écart. Enfin, si l'on veut que les conseils généraux des deux corps puissent être bien recrutés, il faut absolument que tous les inspecteurs généraux qui ont des services actifs touchent le maximum de l'indemnité de fonctions, et les autres, une somme qui en approche. Autrement, les ingénieurs en chef occupant les postes les plus importants et ayant les plus beaux états de service ne pourront jamais accepter un grade imposant les frais de résidence à Paris.

On pourrait compter, pour alléger ces frais, sur les allocations pour charges de famille; mais elles sont si insignifiantes qu'elles ne représentent presque aucune aide, et nous croyons indispensable qu'elles soient augmentées. C'est là une mesure générale, que nous voudrions voir appuyer énergiquement par toutes les associations de fonctionnaires. Car seule, l'augmentation de ces allocations permettra de vivre avec les émoluments minimes que l'Etat accorde à ceux de ses fonctionnaires qui ont une famille un peu nombreuse. Il faudrait que ces allocations fussent proportionnelles au traitement, pour répondre aux besoins de chaque situation. C'est là surtout qu'une mesure générale s'impose.

Tels sont, Monsieur le Ministre, les points essentiels sur lesquels je dois me permettre d'appeler votre attention, si mauvaise grâce qu'on ait, au dessert, à exprimer ses désirs à son hôte.

Nous aurions eu plaisir à vous voir dans d'autres circonstances, où nous nous réunissons à la fois pour travailler en visitant des usines hydrauliques particulièrement intéressantes et pour resserrer nos liens de camaraderie. Nous aurions été heureux que M^{me} Le Trocquier pût vous accompagner parmi nous, quand nous avons repris nos tournées dans les Pyrénées, quand beaucoup de camarades sont venus, avec leurs femmes et leurs filles, dans ces merveilleux paysages, prendre des notes et des exemples pour des travaux analogues qu'ils devaient exécuter dans d'autres régions.

Notre Association tient à entretenir ses relations de cordialité à montrer aussi qu'en même temps qu'elle suit les intérêts professionnels de ses membres, elle s'occupe de questions de service. Nous avons eu l'occasion de vous soumettre jadis un projet sur les ports, accueilli avec bien-

veillance par M. Rio et par vous, à vous entretenir d'autre part de l'organisation des bureaux de nos services, sur laquelle je ne peux pas insister ici, mais qui présente un intérêt capital pour leur bonne marche.

Je me bornerai, Monsieur le Ministre, en terminant, à vous dire combien nous sommes heureux d'avoir pour chef un camarade et un ami, et de tenir, sous sa présidence, notre réunion fraternelle. (*Applaudissements prolongés.*)

M. LE MINISTRE a répondu par les paroles suivantes :

Mon cher Président, mes chers Amis,

Comme vous avez bien voulu le rappeler, il y a en effet un an je prenais la parole à peu près dans les mêmes circonstances et vous dirais combien il m'était agréable que la première réunion que je présidais comme membre du cabinet de M. Briand, fût précisément la réunion des camarades des ponts et chaussées et des mines. C'est pour moi un très grand plaisir que la première réunion que je préside comme membre du nouveau cabinet soit encore celle qui voit réunis autour de cette table ceux auxquels va et ira toujours ma profonde amitié. (*Applaudissements.*)

Mon cher Président, j'étais, il y a quelques jours, à une autre table, où je présidais le banquet de ceux qui sont nos collaborateurs; je disais là combien j'avais le devoir de les remercier, au nom du gouvernement et du pays, de tout ce qu'ils faisaient. C'est pour moi un devoir de vous dire aujourd'hui, mes chers camarades, combien je suis heureux, au nom du gouvernement, de vous remercier de tous les efforts que vous faites pour assurer la renaissance économique de notre pays.

Je n'insiste pas sur les nécessités et les difficultés de la tâche que vous avez à accomplir. Je lui ai dit bien des fois : nous avons, à l'heure actuelle, un programme énorme à réaliser et, s'il en était certains qui pussent hésiter et douter de sa nécessité, je leur demanderais seulement de regarder ce qui se passe de l'autre côté du Rhin, dans un pays qui se dit ruiné et qui trouve des milliards pour développer son outillage économique. Je leur dirais en même temps : le personnel des travaux publics est l'armée du relèvement économique de la nation; vous en êtes l'état-major.

C'est vous dire qu'il m'est agréable de vous remercier de tous les services que vous avez rendus et de vous dire combien le pays compte sur vous tous; sur ceux qui sont devenus les chefs des industries dont nous avons besoin et dont nous apprécions le concours précieux, comme sur tous ceux qui sont restés à l'Etat et ont la fierté de servir le pays. Et quand je dis : servir le pays, je donne à ces mots la signification qu'ils lui donnent et qui fait qu'il n'est pas de mots plus beaux. (*Applaudissements.*)

Mon cher Président, vous avez, à cet égard, attiré mon attention — elle l'était déjà, vous le savez — sur la situation de ceux de nos camarades qui sont restés dans les services publics; vous avez fait allusion à une décision récente du Parlement, décision à laquelle d'ailleurs je suis heureux et je me félicite d'avoir contribué, car le fait d'avoir participé à ce que je considérais comme un véritable acte de justice, nous donnera plus de force pour arriver à accomplir la justice intégrale. (*Applaudissements.*)

Je suis très heureux de voir autour de cette table — et je le dis comme je le pense — mes très bons amis Milan et Varenne, auxquels il m'est très agréable de pouvoir rendre ici hommage, car le ministère des travaux publics a cette très bonne fortune d'avoir, tant au Sénat qu'à la Chambre des députés, deux rapporteurs dont je tiens ici à dire la sollicitude bienveillante avec laquelle ils ont toujours défendu les intérêts du personnel des travaux publics.

Je n'ai pas besoin de répéter ici, mes chers amis, combien vous pouvez compter, je ne dirai pas sur votre Ministre, mais sur vos Ministres, car je vois assis à mes côtés mon excellent ami Rio qui apprécie comme ils le méritent les ingénieurs des grands ports maritimes. Vous pouvez comp-

ter sur mon ami Rio et sur moi-même pour vous faire rendre justice; et, comme nous parlons ici en famille, laissez-moi vous dire comment j'envisage la question.

Il y a, tout d'abord, dans la loi de finances de l'année dernière, un article spécifiant une revision générale des traitements dans un délai de quatre ans. A ce moment, en tout cas, la question se posera entière; mais, d'ici là, il y a, en tout état de cause, la question dont parlait tout à l'heure votre très distingué Président Colson : il y a la question des allocations. Votre Président a rappelé le décret que j'ai contresigné, et je tiens à remercier M. le Ministre des finances d'avoir bien voulu le contresigner aussi, ce décret permettant de porter de 4.000 à 10.000 francs les indemnités de fonctions pour grands travaux. Vous me direz : c'est un décret, le papier porte 10.000 francs, mais bien peu d'ingénieurs se sont vu appliquer ce chiffre. Cela est exact : mais c'est un premier pas que d'avoir un principe; il s'agit maintenant de l'appliquer. C'est, direz-vous, une question de crédit; à cet égard, je puis vous dire que l'Administration des travaux publics entend résolument que le décret ne reste pas lettre morte et, puisqu'il est pris, nous entendons et ferons tout le nécessaire pour que les indemnités prévues deviennent des indemnités effectives. (*Applaudissements.*)

Quant à la question des allocations familiales, je vous dirai — ne voulant rien promettre que je ne puisse tenir — que la question n'est pas exclusivement du ressort des travaux publics; c'est une question d'ordre général.

En tout cas, je suis très heureux que M. le Président Colson ait très simplement et très sincèrement, je l'en remercie, porté ici même vos revendications, que je trouve légitimes, car il est certain qu'actuellement, où nous avons à nous tourner vers vous et à vous demander de faire un effort formidable pour le relèvement économique du pays, nous trouvons légitime que vous formuliez vos desiderata. Vous pouvez compter, je ne dirai pas sur toute notre bienveillance, mais sur toute mon amitié pour, dans la mesure du possible, leur donner satisfaction. (*Applaudissements.*)

Je n'en dirai pas plus pour l'instant, mais comptez entièrement sur moi.

Mes chers camarades, à mon tour, je lève mon verre en l'honneur de mon très distingué voisin de droite qui, je le sais, a, ce soir encore, été confirmé par l'unanimité des suffrages comme président de votre Association (*applaudissements*); je n'ai qu'un regret : c'est de n'avoir pu me rendre moi-même à votre réunion, car je n'ai pas besoin de vous dire que le président Colson aurait eu un suffrage de plus. De même je suis heureux de saluer ici mon ami de Pontevès, que votre sympathie confiante a fait vice-président de notre Association.

A vous tous, mes chers amis, je lève mon verre et je bois aussi, en toute amitié, à la vitalité de cette Association. (*Applaudissements prolongés.*)

VI

Légion d'honneur

Ont été promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur :

- M. FONTANELLES, I. G. P.
- BARRAND, I. G. P.
- PEROUSE, I. G. P. (en retraite)

Au grade d'officier :

- M. YELLE, I. C. P. (en retraite)
- COTTALORDA, I. C. P.
- GEVY, I. C. M.
- POISSON, I. G. P.
- CLAISE, I. C. P.
- DUPERRIER, I. C. P.
- DEFLINE, I. C. M.
- LE ROUX (Charles), I. C. P.
- SITLER, I. C. P.
- RUTTI DE PONVILLES-GLAUDAN (DE)
I. C. M.

MM.

- EQUER, I. O. P.
- FÈVRE, I. O. M.
- LAHAUSSOIS, I. C. P.
- VERRIERE, I. C. P.

Au grade de chevalier :

- MM. PERRET (Jules), I. C. P.
- VAHIEU (Marie-Ernest), I. C. P.
- GUILLAUMIN, I. O. P.
- SIMON (Jules), I. C. M.
- LUDRY, I. C. P.
- GENISSIER, I. O. P.
- BARCEL, I. O. P.
- NICOLAS, I. O. P.
- HOULLIER, I. O. P.
- BIBLS, I. O. P.
- MARINLI (Andre), I. O. P.
- POUYANN, I. C. P.
- SCOTTO DI VETTIMO, I. C. P.
- MATHIEG (Andre-Roger), I. O. P.

VII

Correspondance

Rétablissement des adjoints techniques.

La lettre ci-après a été adressée à M. le Ministre des travaux publics :

Paris, le 17 janvier 1922.

Monsieur le Ministre

A plusieurs reprises déjà, le Comité de l'Association des ingénieurs des ponts et chaussées et des mines s'est préoccupé des obstacles qu'apporte actuellement à la bonne marche des services l'insuffisance trop fréquente du personnel des bureaux. Il en a entretenu l'Administration supérieure et il sait qu'en ce moment celle-ci a mis la question du recrutement de ce personnel à l'étude. La pétition que viennent de présenter les adjoints techniques pour le maintien de leur corps, dont la suppression avait été décidée, nous a amenés à étudier de nouveau la question et nous prenons la liberté de vous soumettre les réflexions qu'elle nous a suggérées.

L'expérience acquise à la suite de l'introduction, dans les bureaux d'ingénieurs ordinaires et d'ingénieurs en chef, des « agents de bureau » des deux sexes fournis par le nouveau recrutement, montre qu'une grande partie de ce personnel n'a ni les qualités ni le degré d'instruction nécessaires et se montre incapable de remplacer les adjoints techniques qui ont rendu et rendent encore de très bons services comme comptables, dessinateurs, etc...

L'augmentation de la proportion des « agents de bureau » constitue un grand danger pour le bon fonctionnement des services confiés aux ingénieurs en chef des ponts et chaussées et des mines.

Nous croyons donc devoir appuyer la demande que vous ont adressée les adjoints techniques à l'effet d'obtenir le maintien de leur cadre, à condition que le programme du concours soit modifié de manière à obtenir des adjoints techniques de carrière qui, sinon en totalité, au moins en majorité, n'aient plus pour but de concourir pour les examens d'ingénieurs des travaux publics de l'Etat.

Les matières du nouveau concours nous paraissent devoir être les suivantes :

Ecriture (courante, ronde, bâtarde).

Composition de style et surtout d'orthographe.

Eléments de comptabilité administrative : livre-journal (carnet d'attachement), grand livre (sommier), crédits, budget, imputation et réimputation, liquidation des dépenses, mémoires, décomptes, etc..., attachements, ordonnancement mandats, régie comptable, etc...

Eléments de géométrie élémentaire (en vue des mètres et de leur vérification - et de trigonométrie (leviers simples)

Dessin graphique et lavis.

Usage des instruments : niveau, cercle, tachéomètre.

Le maintien des adjoints techniques devrait avoir pour corollaire le rétablissement des dames employées, avec renforcement du programme comportant la sténographie et la connaissance de la terminologie technique, de manière à rendre celles-ci capables de remplir convenablement les fonctions de sténographes auxquelles la plupart d'entre elles ne sont pas préparées. Un avantage de points serait accordé à celles qui ont le brevet supérieur ou le baccalauréat.

Enfin, notre Comité croit devoir insister tout particulièrement auprès de vous pour que la situation des chefs de bureau soit améliorée, qu'elle constitue une fonction spéciale, comportant l'attribution d'une indemnité particulière, de manière à assurer le recrutement de ces agents dans des conditions satisfaisantes. En effet, dans les services spéciaux (ports maritimes, canaux, etc...), les chefs de bureau n'ont aucune indemnité, alors que les agents de travaux touchent l'indemnité de campagne, de telle sorte qu'il est très difficile de trouver de bons agents pour occuper ces emplois et de les y retenir.

L'utilité de mesures de ce genre a été reconnue en Alsace et en Lorraine, où les chefs de bureau jouissent d'une échelle de traitements supérieure à celle des subdivisionnaires. En Belgique, les chefs de bureaux techniques et administratifs forment une catégorie spéciale parmi les agents des ponts et chaussées.

Nous croyons, Monsieur le Ministre, devoir appeler toute votre attention sur les considérations qui précèdent, car nous avons la certitude que la continuation de l'état de choses actuel, aggravé par la disparition progressive des adjoints techniques, compromettrait gravement la bonne marche des services des ponts et chaussées et des mines.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le Président du Comité de l'Association,
C. COLSON.

VIII

Divers

Recouvrement des cotisations.

Le Président du Comité du P. C. M. a l'honneur de prier les membres de l'Association d'adresser, le plus tôt possible, à notre agent comptable, M. LE CREURER, 117, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris (6^e), leur cotisation pour l'année sociale 1921-1922, qui a commencé le 1^{er} novembre 1921. La manière la plus simple et la plus économique est de faire le versement dans un bureau de poste au compte de chèques postaux Paris n° 251-37, ouvert au nom de M. LE CREURER.

La cotisation annuelle est, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts approuvés par l'Assemblée générale du 13 octobre 1919 :

De 30 francs pour les *inspecteurs généraux et les ingénieurs en chef*;

De 20 francs pour les *ingénieurs ordinaires*;

Et de 10 francs pour les *élèves ingénieurs*.

Pour les *inspecteurs généraux et les ingénieurs en chef en retraite*, la cotisation est de 15 francs et pour les *ingénieurs ordinaires en retraite*, la cotisation est de 10 francs.

La cotisation est fixée d'après le grade du sociétaire au 1^{er} novembre 1921, date du commencement de l'année sociale.

Cette cotisation peut être rédimée par le versement d'une somme de 300 francs en une seule fois ou par quatre versements annuels de 100 francs effectués pendant quatre années consécutives.

Les membres qui rachètent leurs cotisations par une somme de 500 francs reçoivent le titre de membre bienfaiteur.

Les camarades sont invités à répondre à cet appel au cours du premier semestre de l'année sociale, afin d'éviter les frais de recouvrement par le service des postes, qui sont très onéreux.

A ceux d'entre eux qui ne doivent que leur cotisation individuelle, il ne sera pas accusé réception de leur envoi, à moins qu'ils en fassent la demande sur le talon du mandat-carte. Ils voudront bien se contenter du récépissé de la poste.

Annuaire téléphonique.

Dans le but d'être agréable aux camarades, le P. C. M. se dispose à publier, dans un prochain *Bulletin*, une liste d'adresses téléphoniques.

Les camarades sont priés d'adresser à M. LE CREURER, agent comptable du P. C. M., 117, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6^e), les renseignements nécessaires.

Le Gérant: M. LE CREURER,
117, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (VI^e)

Imprimerie et Librairie militaires CHARLES-LAVAUZELLE & C^o

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 8.500.000 FRANCS

PARIS, 124, Boulevard Saint-Germain (6) — 62, Avenue Baudin, LIMOGES

ERNEST GAY, Président du Conseil général de la Seine. — **Paris Héroïque**
La grande guerre. Avec le *Discours-Préface* prononcé par M. POINCARÉ
Président de la République, le 19 octobre 1919, à la remise de la croix
de guerre à la ville de Paris. Volume in-8° de 340 pages..... 7

ERICH VON FALKENHAYN, général de l'infanterie. — **Le Commandement**
suprême de l'Armée allemande (1914-1916) et ses décisions essen-
tielles. Traduction et avortissement par le général A. NIESSEL, Vol. gran
in-8° de 276 pages avec 12 cartes..... 24

Général GOMER CASTAING. — **Sur le front : Méditations et Pensées**
de guerre (août 1914-mars 1918), avec préface du général DE MAUD'HUY. Volume
in-18 de 220 pages..... 5

La Grande Revanche (1870-1871) (1914-1919). Conférences morales
patriotiques sur la Grande Guerre qui nous a donné la Victoire. Ouvrage
de vulgarisation pour les soldats et la jeunesse de France. Volume in-8° avec
portraits des maréchaux, gravures et cartes (16^e édition)..... 3

LE MÉTAL DÉPLOYÉ

22, Rue de l'Arcade — PARIS (VIII^e)

Téléphone : Central 28-32

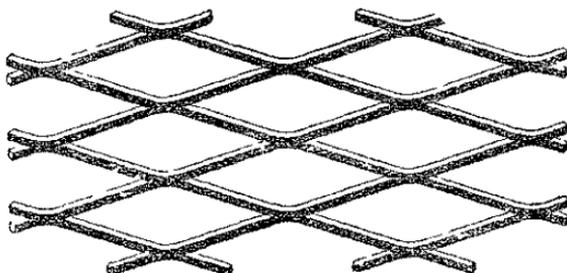
Télégramme : MONBACIER-PARIS

LA MEILLEURE, LA PLUS SÛRE ARMATURE

du Béton, du Ciment, du Plâtre

TREILLIS LE PLUS ÉCONOMIQUE A RÉSISTANCE ÉGALE

pour
CLOTURES
GRILLAGES
PROTECTEURS
ARMOIRES
RIDELLES
PLATELAGES
MARCHEPIEDS



pour
FONDATEMENTS
HOURDIS
DALLES
RÉSERVOIRS
SILOS
CANALISATIONS
PLAFONDS
CLOISONS
ENDUITS
ET CHAPES
D'ÉTANCHEMENT

HOTTES A FUMÉE, PROTECTION DES CHARPENTES
contre la fumée des locomotives

DIGUES — REVÊTEMENTS pour consolidation des remblais

REMPLEISSAGE des pans de fer pour Ateliers, Hangars, Halles

SUR DEMANDE, ENVOI DE BROCHURE, DEVIS, ÉCHANTILLONS